

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MOSELLE

**1^{ère} RÉUNION EXTRAORDINAIRE
DU 13 MARS 2025**

PROCÈS-VERBAL





CONSEIL DÉPARTEMENTAL

1^{ère} RÉUNION EXTRAORDINAIRE DE 2025

Séance du 13 mars 2025

PROCÈS-VERBAL

Le Conseil Départemental s'est réuni dans la salle des Délibérations de l'Hôtel de Région Grand Est à METZ, sous la présidence de M. Patrick WEITEN, Président du Département de la Moselle, le 13 mars 2025.

La séance est ouverte à 9 heures 14 par M. Patrick WEITEN, Président du Département de la Moselle.

Le secrétaire de séance est Mme Christelle LORIA MANCK, secrétaire.

Etaient présents :

Mme ROMILLY, M. SUCK, Mme KUNTZ, Mme HAAG, M. SCHUH, Mme SCHNEIDER, M. DASTILLUNG, Mme MAGRAS, M. SIMON, Mme ZIROVNIK, M. BENIMEDDOURENE, Mme STEMART, M. SACCANI, Vice-Présidents, M. CORRADI, Mme LORIA-MANCK, autres membres/secrétaires, Mme AMBROSIN-CHINI, Mme BECKER, M. BOHL, Mme BOHR, Mme BORYSIK, Mme BOUSCHBACHER, Mme CALCARI-JEAN, M. CUNY, M. DICK, M. DIDOT, M. FOURNIER, M. FRANÇOIS, Mme GOSSÉ, M. GRÉLOT, Mme HERZOG, M. KIEFFER, M. KHALIFE, Mme LAPAQUE, M. LEBEAU, M. MULLER, Mme PASTOR, Mme PILI, Mme REBSTOCK-PINNA, M. SCHULER, M. TACCONI, Mme THIEL-MIESZKALSKI, M. THIL, Mme TONIN, Mme TRAN, Mme ZIMMERMANN, autres membres.

Absents représentés : Mme FIRTION donne délégation à Mme PASTOR, M. WEIS à Mme REBSTOCK-PINNA, M. CHABANE à Mme BOHR, M. CUNAT à M. BENIMEDDOURENE, Mme ARNOLD à Mme LORIA-MANCK, M. FREYBURGER à Mme MAGRAS, Mme KLEBER-MASET à M. DICK.

Absent : M. REICHHELD.

Le nombre de conseillers départementaux en exercice est de 54.

Le quorum étant atteint, le Conseil Départemental peut valablement délibérer.

Publié le 30 juin 2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MOSELLE

1^{ère} Réunion Extraordinaire de 2025

Séance du jeudi 13 mars 2025

Présidence de M. Patrick WEITEN

Secrétaire de séance : Mme Christelle LORIA-MANCK

ACCUEIL DE M. LE PRÉFET DE LA MOSELLE ET DU CORPS PRÉFECTORAL - OUVERTURE DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE

(La séance est ouverte à 9 heures 14.)

M. LE PRÉSIDENT. - Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs les représentants de l'État, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers Départementaux, Mesdames et Messieurs les fonctionnaires départementaux, Mesdames et Messieurs,

Monsieur le Préfet, je voudrais au nom de l'Assemblée départementale vous souhaiter la bienvenue ici dans les locaux qui ne sont ni les vôtres ni les nôtres, mais qui sont mis à la disposition de l'État et du Conseil Départemental. J'aurai l'occasion de l'évoquer dans mes propos liminaires tout à l'heure.

Comme il est de tradition, nous nous réunissons aujourd'hui dans le cadre de la première Réunion Extraordinaire de 2025 qui sera consacrée au débat socio-économique après la présentation du rapport de l'État relatif à l'action de l'État en Moselle durant l'année 2024.

LISTE D'ÉMARGEMENT

M. LE PRÉSIDENT. - Je dois vous faire part des absences de :

- Mme FIRTION, qui a donné procuration à Mme PASTOR ;
- M. WEIS à Mme REBSTOCK-PINNA ;
- M. CHABANNE à Mme BOHR ;

- M. CUNAT à M. BENIMEDDOURENE ;
- Mme ARNOLD à Mme LORIA-MANCK ;
- M. FREYBURGER à Mme MAGRAS ;
- Mme KLEBER-MASET à M. DICK.

(Les autres Conseillères et Conseillers Départementaux sont présents.)

ALLOCUTION D'OUVERTURE DE M. LE PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT

M. LE PRÉSIDENT. - Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs les Sous-Préfets, Mesdames et Messieurs, les Conseillères et Conseillers Départementaux, Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs des services déconcentrés de l'État, Mesdames, Messieurs les Directrices et Directeurs des services départementaux, Mesdames et Messieurs.

Monsieur le Préfet, permettez-moi d'ouvrir cette séance en vous adressant mes remerciements pour votre présence, ainsi que celle des représentants des services de l'État qui vous accompagnent aujourd'hui pour cette première Réunion Extraordinaire de 2025. Et je voudrais qu'ensemble nous saluons et remercions le Président Franck LEROY et ses équipes de nous avoir accueillis dans ces murs, dans cette enceinte de l'ancien Hôtel de Région Lorraine.

Si nous sommes ici ce matin, vous le savez, c'est parce que notre hémicycle départemental est en pleine modernisation. Je tiens à vous remercier, Monsieur le Préfet, pour votre compréhension face aux désagréments que génère notre chantier, un tel chantier, attendu depuis 1974, donc nous avons de la marge pour le suivant, qui nous permettra de bénéficier, et vous et nous, bientôt d'un espace plus accessible à toutes et à tous et plus fonctionnel, à l'image de l'institution départementale et de l'institution de l'État que nous servons : une institution ouverte, dynamique et tournée vers l'avenir comme le sera notre nouvel hémicycle.

Malgré ces ajustements logistiques, notre capacité à débattre et à échanger comme nous le faisons traditionnellement demeure intacte. Je sais que nombre de mes collègues auront à cœur d'évoquer avec vous des sujets essentiels et je leur céderai la parole tout à l'heure.

Les défis qui se dressent collectivement devant nous sont immenses et il nous faut y répondre avec lucidité, ambition, proximité et détermination. C'est dans cet état d'esprit que notre Assemblée a engagé ses travaux dès ce lundi, pour adopter en fin de semaine le Budget Primitif 2025 à la hauteur des enjeux qui se présentent à nous.

Cette année marque également le début d'une nouvelle étape, dont la démarche « Cap 2050 » que nous amorcerons dans les prochains mois, posera les fondations d'une Moselle plus résiliente, plus prospère, plus attractive.

Plus qu'un choix, c'est une ambition, c'est une nécessité.

Il nous faut avoir conscience des contraintes d'une nouvelle époque et anticiper les besoins des Mosellans d'aujourd'hui, et dans un futur à appréhender pour ne pas avoir à le subir.

En matière environnementale, les catastrophes climatiques -sécheresses, inondations, tempêtes, glissements de terrain- ne sont plus des alertes isolées ; elles sont les nouvelles réalités auxquelles nous devons nous adapter et faire face ensemble.

Depuis des années, notre collectivité s'engage au quotidien en faveur du développement durable, de la protection de l'environnement et de la transition écologique. A ces bouleversements climatiques s'ajoutent les crises économiques, énergétiques, géopolitiques et financières.

L'ère des crises et de l'instabilité est devenue une triste réalité d'un présent qui impose un seul devoir : ne pas subir et agir avec le volontarisme qui doit caractériser la Moselle.

C'est avec cette pleine conscience que nous adopterons cette semaine plusieurs projets phares, notamment par la mise en œuvre du Programme Départemental de l'Habitat qui devra répondre en particulier à la nécessaire obligation de résorber la vacance de ces 48 500 logements recensés et repenser une action dans le cadre de réhabilitations de ce bâti inoccupé sur tous les territoires de Moselle.

Trois communes, représentatives de la diversité de nos territoires se sont mobilisées pour tester un modèle départemental ambitieux fondé sur l'innovation opérationnelle.

Nous délibérerons aussi pour créer le Centre de Santé Départemental, et ainsi engager une expérimentation opérationnelle sur trois ans sur les territoires de Forbach et de Bitche, en déficit de réponse en matière d'offre de soins adaptés.

Face à cette situation de carence, il est une impérieuse nécessité de répondre aux besoins des populations concernées, en complétant l'offre existante et en comblant la carence du secteur privé sur des territoires sous-dotés.

En parallèle, le nouveau dispositif « Les Jeux en héritage pour la Moselle », structuré autour de sept axes principaux, contribuera lui à bâtir une Moselle plus solidaire et dynamique, en soutenant le tissu associatif et le bénévolat, en facilitant l'accès au sport et à la culture pour tous, et en encourageant l'activité physique et sportive.

Pour maintenir l'énergie exprimée l'été dernier en Moselle, nous allons nous appuyer sur des initiatives marquantes, comme la journée du parasport et celle du bénévolat, comme l'accessibilité au sport et à la culture pour tous et partout et en particulier en milieu rural par la valorisation des talents locaux ou l'extension des « Belles Rencontres ».

Au-delà de ces nouvelles actions qui visent à apporter des réponses adaptées aux problématiques rencontrées par les Mosellans, la question de la mobilité, Monsieur le Préfet, reste également une préoccupation quotidienne de nos concitoyens.

Sur ce point, nous attendons, Monsieur le Préfet, une mobilisation pleine et entière de l'État. Elle doit, à notre sens, se décliner sur plusieurs dossiers que sont :

- la VR52 et la RN4 contenues dans ce CPER bientôt dépassé, dont la Moselle est lasse d'attendre la signature ;
- l'aboutissement des interminables négociations et discussions pour une mise en œuvre d'une véritable mobilité ferroviaire décarbonée sur les territoires :
 - de Sarreguemines Bitche vers l'Alsace ;
 - de celui de Fontoy vers le Luxembourg ;
 - et de la liaison entre Forbach et Thionville.

Et enfin et toujours dans le domaine routier, le dossier à rebondissement de l'A31 bis, qui doit faire l'objet du lancement de la procédure qui, nous l'espérons, aboutira enfin cette année à la déclaration d'utilité publique à laquelle, il faut le souligner, vous avez déjà apporté une précieuse contribution appréciée de tous, Monsieur le Préfet.

Que dire des moyens alloués à la protection de l'enfance, aux structures pour nos aînés et nos personnes en situation de handicap que nous devons protéger ?

Trop souvent, nous avons l'impression d'alerter dans le vide. Pourtant, la réalité est brutale : manque de places, personnel en tension, financements insuffisants.

Notre pays doit démontrer une farouche volonté à agir sur ces sujets majeurs. Nos départements, quotidiennement confrontés à ces urgences, n'ont de cesse d'exprimer leurs inquiétudes et d'alerter l'État central face à ces problématiques.

Nous demandons que la protection de l'enfance et l'accompagnement des personnes dépendantes deviennent la priorité nationale avant que la situation n'atteigne un seuil de non-retour insupportable à imaginer.

En matière d'éducation aussi, l'État doit être à nos côtés.

Nous attendons notamment une réponse sur la création du collège franco-luxembourgeois à Audun-le-Tiche au-delà de ces neuf autres chantiers de reconstruction que nous avons engagés.

Nos voisins luxembourgeois sont prêts. Le Premier Ministre Luc FRIEDEN et le Vice-Premier Ministre Xavier BETTEL, qui m'ont reçu à leur demande il y a dizaine de jours, me l'ont à nouveau confirmé. Le Luxembourg est prêt. Il ne manque plus qu'un engagement ferme du Gouvernement français. Sachez que notre collectivité en fait une priorité d'investissement.

Dans ces périodes de grandes tensions géostratégiques, le 75^{ème} anniversaire de la Déclaration de Robert SCHUMAN pour la paix en Europe va prendre une dimension encore plus symbolique, car nous devons nous mobiliser sur tous les projets qui mettent en lumière la coopération européenne et pour nous transfrontalière.

Le 9 mai prochain, nous célébrerons en effet cet héritage européen à la Maison Robert SCHUMAN en présence de grandes figures politiques. J'ai personnellement invité le Président de la République et le Premier Ministre à présider ces cérémonies organisées par le Département. Le Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, Jean-Noël BARROT, a déjà annoncé sa présence, ainsi que des personnalités européennes voisines venues des pays frontaliers à l'instar, par exemple, de la Ministre Présidente de la Sarre et Présidente du Bundesrat allemand, Anke REHLINGER.

Cet événement sera un grand moment de rassemblement et d'unité européenne pour rappeler à chacun que l'Europe se vit au quotidien et s'est construite, ici, au cœur du territoire de la Moselle.

Cet anniversaire nous rappelle également l'importance de renforcer les mécanismes qui nous permettent de penser et réaliser des projets ambitieux.

Pour que cette ambition européenne se concrétise en proximité avec nos concitoyens, encore faut-il donner aux collectivités les moyens nécessaires pour agir localement et avec efficacité.

Ainsi, nos départements attendent toujours de pouvoir disposer d'un renforcement du pouvoir réglementaire local. Une requête légitime, mais qui est restée lettre morte.

Comme tous les départements de France, nous demandons une autonomie fiscale réelle, sans laquelle nos capacités d'action seront limitées et nous condamneront à gérer la pénurie financière imposée par un État qui charge nos dépenses et réduit nos recettes, creusant ainsi le fossé de nos difficultés budgétaires, amorcées cette année à hauteur de près de 35 M€.

Au-delà des questions budgétaires, il est question de sens et de solidarité territoriale et humaine.

Il est urgent de revitaliser l'action publique locale et de permettre aux élus territoriaux que nous sommes d'exercer pleinement notre mandat démocratique et nos missions, avec reconnaissance et protection.

Sans nous, c'est le socle même de la République qui vacillera. Celui de la proximité. Le seul qui symbolise encore aujourd'hui une certaine forme de stabilité dans notre pays.

Face à ces défis, l'État ne doit pas être un obstacle, mais un partenaire. Un partenariat solide, fondé sur la confiance et la volonté d'agir ensemble, est en effet indispensable. C'est le cas, ici en Moselle. Nous avons l'habitude d'échanger très régulièrement et nos services font de même, ce dont nous ne pouvons que nous féliciter, Monsieur le Préfet.

Je dirais, Monsieur le Préfet, que nos rapports cordiaux, que je qualifierais même d'amicaux si vous me le permettez, font avancer nombre de sujets, nombre de dossiers et devraient sincèrement servir d'exemple à l'État central.

Si nous agissons ensemble au sein du Département de la Moselle, au sein de l'ensemble des services de l'État de la préfecture de la Moselle, c'est bien par passion de notre territoire et dans l'espoir partagé de faire mentir les prévisions de l'Insee.

Ce dernier nous prophétise une perte de 200 000 habitants dans les 40 prochaines années, soit 18 % de notre population actuelle. Ce n'est pas possible, ce n'est pas une fatalité, c'est un défi à relever ; et à relever ensemble.

Nous devons tout mettre en œuvre dès maintenant pour rendre notre territoire encore et toujours plus attractif et inverser cette tendance.

Monsieur le Préfet, montrons aux Mosellans l'infini potentiel de ce territoire, de notre département. C'est cette vision que nous partageons ensemble : faire de la Moselle un territoire d'avenir, en donnant à nos concitoyens les raisons d'en être convaincus, d'y venir, d'y revenir, d'y rester.

À partir de cette volonté partagée et après avoir examiné avec beaucoup d'attention ce remarquable rapport d'activité des services de l'État, je vais vous céder la parole.

Vive la Moselle ! Vive la France !

(Applaudissements.)

PRÉSENTATION DU DÉROULEMENT DE LA SÉANCE

M. LE PRÉSIDENT. - Merci beaucoup.

Vous avez élargi la liste des présents. Je vous propose maintenant, Monsieur le Préfet, de vous céder la parole avant d'ouvrir cette parole aux Conseillères et Conseillers Départementaux qui ont souhaité s'exprimer.

PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT PAR M. LE PRÉFET DE LA MOSELLE

M. LE PRÉSIDENT. - Monsieur le Préfet, je vous cède la parole.

M. LE PRÉFET TOUVET. - Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je voudrais d'abord vous remercier pour votre accueil chaleureux et aussi, Président, pour les paroles très amicales que vous avez eues à mon égard. C'est vrai et je crois que ce n'est un secret pour personne, nous entretenons des rapports de grande confiance, d'estime réciproque qui nous permettent de faire avancer les choses, de faire avancer les projets utiles à la Moselle.

Nous avons les mêmes administrés qui sont les habitants de la Moselle dont vous-mêmes, en tout cas les Sous-Préfets et moi, qui avons l'occasion de vous rencontrer assez souvent, sommes très heureux de cette confiance partagée, de cette reconnaissance du travail et de l'ensemble des équipes des fonctionnaires de l'État. Cela nous aide beaucoup à avancer. Pour ceux d'entre nous, fonctionnaires de l'État, qui ne sommes pas nés ici, qui sommes des oiseaux migrateurs finalement mais des migrateurs qui s'incrument et qui, grâce à votre accueil, à votre sens du service public qui sont des valeurs largement partagées, grâce aux belles ambitions, aux élans d'enthousiasme, à la sympathie, à la compréhension, grâce à de beaux paysages, grâce à de belles réalisations, tout cela nous aide à nous investir pleinement dans les missions qui nous sont confiées, vous l'avez dit, Président, pas toujours faciles, mais si c'était facile, est-ce que nous serions là ? Des fonctions de représenter l'État ici en Moselle.

C'est une tradition et je crois que c'est même une obligation légale que le Préfet vienne présenter chaque année aux membres du Conseil Départemental le rapport annuel des services de l'État.

Nous avons réalisé avec nos équipes un document qui vous a été distribué, qui vise à choisir quelques actions principales, à apporter quelques éclairages. J'espère que ce document pourra vous être utile dans vos travaux.

Le contexte général de notre action, en 2024, a été de poursuivre la feuille de route gouvernementale et au travers du suivi de ce que l'on appelle les politiques prioritaires du Gouvernement, avec ce souci d'aller jusqu'au bout des choses, de ne pas se contenter de l'application aride d'une circulaire ministérielle, mais de s'inquiéter de la réalisation concrète des politiques que nous sommes en charge d'appliquer.

On les regroupe en quatre actions, en quatre thèmes principaux :

- Le premier : atteindre le plein emploi et réindustrialiser la France. On aura l'occasion de l'évoquer.

- Le deuxième : la transition écologique, cet impératif de nous préparer à des mutations subies.
- Le troisième : la présence des services publics dans l'ensemble du département.
- Et le quatrième : renforcer l'ordre républicain et encourager l'engagement. On pourra y revenir.

Cette année 2024 a été marquée par la ferveur olympique et je sais votre implication personnelle. Vous êtes un des médaillés de la France olympique par votre implication. Je salue là aussi l'excellente collaboration entre les équipes de l'État, celles du Département et celles des communes et des intercommunalités qui ont accueilli notamment le passage de la flamme olympique. Nous avons vécu de très beaux moments de fierté, d'unité, essayons de maintenir la flamme qui est parfois un peu retombée dans la morosité de la grisaille hivernale.

Qu'est-ce que nous avons fait, qu'est-ce que nous avons réalisé en 2024 ? On ne pourra pas revenir sur tout mais, en tout cas, j'ai choisi quelques éclairages et puisque nous sommes ici installés dans une salle aussi confortable qu'une salle de cinéma, je vais vous proposer un petit film -cela pourra changer peut-être- qui résume l'action des équipes de l'État en 2024.

Il a été diffusé au personnel de la préfecture, au personnel de sécurité et j'ai trouvé que c'était une façon de vous associer et peut-être de retrouver certains événements qui ont été vécus avec vous et aussi grâce à vous.

Compte tenu de l'engagement des forces de police, de gendarmerie, des sapeurs pompiers qui a été tout à fait exemplaire, nous avons pu contenir les violences à un degré qui aurait pu être beaucoup plus grave sans la préparation et l'action des forces de police et de gendarmerie.

(Diffusion d'une vidéo : Les services de l'État en Moselle.)

(Applaudissements.)

Voilà pour cette présentation qui est une sélection, mais qui montre la diversité de l'engagement et de la présence des équipes de l'État.

Si vous permettez Président, je voudrais structurer mon propos en trois temps. Je voudrais d'abord parler de la nécessaire adaptation. Le deuxième sera la proximité

et le troisième la simplification, qui sont les thèmes qui regroupent l'ensemble de notre action en Moselle l'an dernier et aussi cette année.

L'adaptation d'abord. Vous l'avez évoqué, les crises ont touché la Moselle en 2024 et elles confirment la nécessité de s'adapter en permanence, c'est vraiment le devoir de toute organisation. En tout cas, nous sommes très engagés dans cette adaptation nécessaire aux bouleversements environnementaux et économiques.

Première adaptation : adaptation à la situation budgétaire. Vous l'avez rappelé, le budget de l'État connaît des difficultés, un déficit significatif qui est, si on veut être lucide, le résultat de plusieurs décennies d'accroissement progressif du déficit et aussi de la sollicitation permanente dont l'État est l'objet à chaque fois qu'il y a une difficulté, une crise et tout le monde en appelle à l'État.

Eh bien, au bout du compte cela finit par faire des charges lourdes qui ont conduit le déficit public à plus de 6 % du PIB en 2024 et le budget voté par le Parlement au début de cette année réduit ce déficit public à 5,4 % pour 2025. C'est une dette élevée, un déficit significatif malgré un effort budgétaire demandé à l'ensemble des acteurs économiques privés et publics, notamment l'effort budgétaire qui a été sollicité auprès des collectivités locales, qui a été réduit de moitié par rapport aux annonces initiales et qui est une contribution normale des collectivités locales à l'effort national, mais une contribution qui est proportionnée et qui se conjugue avec le maintien des leviers fiscaux et notamment des dotations et subventions que l'État peut accorder à l'investissement des collectivités locales.

Pour les départements, mais je crois que vous en avez débattu il y a quelques jours lors de l'adoption de votre budget, ils sont sollicités, comme les autres strates de collectivités locales, pour participer à un fonds de réserve qui sera restitué au cours des trois années suivantes à hauteur de 90 % et qui représente pour le département de la Moselle un peu plus de 5 M€.

Je sais que c'est un effort significatif même si, quand on le compare au total du budget d'un milliard d'euros du Département de la Moselle, cela fait environ 0,5 %, c'est un effort nécessaire que l'État demande aussi à certains acteurs privés, qui demande aussi à sa propre administration puisque nous aussi nous sommes soumis à des mises en réserve de crédits et à des diminutions de nos moyens de fonctionnement.

Et puis, en sens inverse, vous avez obtenu la possibilité, comme l'ensemble des départements, pour une durée de trois ans, d'augmenter le taux des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) -je crois que vous en avez fait usage-, ce qui permet au Département de recueillir environ 4 M€ de recette fiscale supplémentaire.

Cet effort va de pair avec le renforcement décidé par le Parlement des ressources de fonctionnement et d'investissement des collectivités territoriales et notamment le maintien des dotations d'investissement, la DETR, la DSIL, le Fonds Vert, qui sont des moyens très importants permettant l'adaptation d'équipements des collectivités locales aux impératifs de transition écologique, et j'ai eu le plaisir il y a quelques jours, avec vous, à Nilvange, d'inaugurer la maison de santé qui a bénéficié d'une subvention de DETR de plus de 500 000 €.

La deuxième adaptation, c'est celle aux bouleversements environnementaux. La France est le pays d'Europe qui se réchauffe le plus vite. Nous en voyons quelques manifestations, hélas, comme le 17 mai où de nombreuses communes de Moselle (305) ont été déclarées en état de catastrophe naturelle. De nombreuses communes de Moselle ont subi ces inondations, cette pluie très subite. Nous avons eu l'occasion de saluer l'engagement des sapeurs-pompiers (plus de 3 500 sapeurs-pompiers et plus de 2 200 interventions) qui ont permis de gérer cet épisode sans aucun blessé et sans aucune victime. Je crois qu'on peut les en remercier parce que la situation était quand même très compliquée.

Les bouleversements environnementaux nous les voyons aussi dans le domaine de l'agriculture avec une année 2024 en pluviométrie très très abondante qui a altéré le rendement des céréales et la qualité des foins, qui ont fait subir à un certain nombre d'agriculteurs des pertes significatives de revenus.

À cet aléa climatique s'ajoute l'aléa sanitaire avec la fièvre catarrhale ovine qui a touché de nombreuses exploitations. Nous sommes hélas le deuxième département le plus touché de France en nombre d'exploitations, et qui a entraîné une action de l'État pour soutenir l'agriculture, les éleveurs notamment en prenant en charge les frais vétérinaires même si nous sommes bien conscients que tout cela mettra du temps à être résorbé ; les troupeaux ne peuvent pas être reconstitués immédiatement, cela prendra plusieurs années et cela nécessite un soutien constant de l'administration de l'État auprès des agriculteurs.

Ces mesures d'accompagnement sont significatives. Je rappelle que les agriculteurs ont reçu, au titre des aides de la politique agricole commune, 95 M€ en Moselle en 2024. Pour répondre aux aléas climatiques, nous avons mis en œuvre l'indemnité de solidarité nationale qui remplace les calamités agricoles et le dégrèvement d'office de la taxe foncière sur le non-bâti de 50 % dans tout le département.

Tout cela vient au soutien d'agriculteurs à l'écoute desquels nous sommes en permanence, et j'ai eu le plaisir d'installer la nouvelle Chambre d'agriculture lundi il y a dix jours. Tout ceci est complété par la loi pour la souveraineté agricole et le renouvellement des générations qui réaffirme l'intérêt général de l'agriculture et qui vise à lever les contraintes inutiles ou disproportionnées, j'y reviendrai en fin d'exposé.

Un de nos défis principaux, c'est le renouvellement des générations. Dans ce métier comme dans beaucoup d'autres, nous anticipons un nombre de départs à la retraite significatif. Il y a parfois des regroupements d'exploitation, mais nous travaillons aussi beaucoup à l'installation des jeunes agriculteurs, c'est vraiment une de nos missions que de penser à ceux qui nous suivront.

La Ministre de la Transition écologique a présenté récemment le troisième plan national d'adaptation aux changements climatiques pour mieux se préparer à une augmentation générale des températures d'ici l'année 2100. Nous le faisons parce que c'est une nécessité de rénover tout notre outil économique, notre outil de production avec des efforts de formation des personnels, des efforts d'adaptation des bâtiments.

Vous savez peut-être que nous avons, dans le cadre de France Relance, en plus qu'il a subventionné les collectivités locales dans la modernisation de leurs bâtiments, l'État a pu acquérir un immeuble à Metz qui est devenu la deuxième cité administrative où nous avons pu regrouper presque 600 agents, issus d'une dizaine de services de l'État, et supprimer ainsi 11 sites dans lesquels nous étions en location. C'est aussi un effort de gestion patrimoniale tout à fait nécessaire dans un bâtiment bien sûr qui est entièrement récent, qui a été construit il y a deux ans, et qui permet une économie d'énergie de 86 % par rapport à ce que nous consommions précédemment.

Tout ceci est un exemple de ce que l'État entreprend pour lui-même en écho à ce qu'il a demandé aux communes dans la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables qui ont permis à presque 500 communes de Moselle de définir ces zones d'accélération qui vont former la cartographie départementale de l'installation

des énergies renouvelables et qui devront ensuite être traduites dans les documents d'urbanisme. C'est dire que le travail n'est pas terminé.

Nous actualisons aussi les PTRTE, Pacte Territorial de Réussite et de Transition Ecologique, qui a permis dans chaque intercommunalité de définir les projets principaux, les objectifs sur une mandature que les élus de l'intercommunalité souhaitaient adopter. Ce sont des projets structurants, matures, réalisables et je vais prioritairement piocher dans cette liste quand, avec mes équipes, j'examine les demandes de subventions d'investissement. On priorise à la fois les politiques de l'État qui sont soutenues par ces concours financiers, mais aussi dans les équipements choisis par les élus.

Vous avez, Président, souhaité être associé à la démarche de transformation du projet de territoire du Warndt Naborien en pacte territorial, en PTRTE, pour retrouver le droit commun pour ces quatre intercommunalités du Warndt Naborien et je suggère que le Département puisse s'associer aux autres PTRTE dans le reste du département de la Moselle. Nous verrons comment pratiquer pour que ce soit à la fois simple et efficace.

Vous êtes, Président, particulièrement attentif au développement de la filière hydrogène et j'ai pu signer, le 27 février dernier, une autorisation de réalisation de forage de reconnaissance pour aller vérifier l'intuition et les études d'une société privée qui a identifié une ressource très abondante d'hydrogène sous nos pieds dans le secteur de Faulquemont.

Tout cela va permettre de poursuivre les investigations même si ce n'est pas encore un permis d'exploitation de cette ressource. Il faut déjà aller vérifier si elle est bien présente.

Anticipation aux bouleversements climatiques. Nous avons travaillé ensemble sur la ressource en eau à laquelle vous êtes très attentif pour valoriser les eaux non conventionnelles, toutes les eaux d'exhaure -je vois le Conseiller Départemental du canton de Creutzwald très attentif- qui remontent et qui pourraient trouver des usages de substitution à l'eau potable pour des usages non alimentaires et on est tout à fait attentif et intéressé par cet usage pour éviter de pomper inutilement de l'eau que l'on rejette ensuite dans les cours d'eau. C'est tout un travail important financé par l'État pour prendre la suite de l'exploitation minière, mais qui pourrait trouver sans doute un usage plus intelligent.

Adaptation aux défis économiques. Et je salue ici l'action des Sous-Préfets et de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités pour à la fois favoriser l'implantation de nouvelles entreprises et aider, accompagner celles qui connaissent des difficultés.

Nous avons participé ensemble, Président, à plusieurs comités de pilotage de l'installation de l'usine HoloSolis. Tout ceci a demandé, et ce n'est pas terminé, un investissement très significatif des équipes de l'État et je remercie toutes les collectivités locales, département, intercommunalités, communes qui se sont associés à ce travail au cours de dix comités de pilotage depuis 18 mois, entre lesquels des groupes de travail ont œuvré pour travailler à l'ensemble des aspects de l'implantation d'une usine de 1 900 salariés et pour un investissement de 800 millions.

Tout ceci a bien avancé, j'ai pu signer le 24 janvier l'autorisation environnementale. Le Maire a signé, le même jour, le permis de construire et, si tout va bien, dans quelques mois, quelques semaines l'entreprise HoloSolis pourra commencer la construction de cette usine de fabrication de panneaux photovoltaïques qui devrait fournir environ 10 % du marché français, c'est dire l'importance.

J'ai trouvé cette méthode de travail associant les collectivités territoriales dans un esprit de très grande confiance avec l'entreprise qui a été aussi très réactive dans la suite des procédures, c'est tout à fait prometteur.

Nous avons aussi, nous entendons parler, nous travaillons à d'autres projets notamment sur la plate-forme de Carling pour utiliser cette chance que nous avons de transformer les déboires de la mutation industrielle de ces dernières décennies en atout puisque la Moselle peut proposer des sites industriels. Je rencontrais récemment des chefs d'entreprise qui m'expliquaient que, dans d'autres régions de France, les élus étaient très frileux, faire des enquêtes publiques, c'est compliqué, les gens ne vont pas être d'accord, cela va faire de la fumée, des risques, etc. On leur explique qu'ici il y a une mentalité industrielle et une tradition industrielle qui sont tout à fait remarquées par ces entreprises. C'est vraiment le résultat de toute l'action à la fois des générations qui nous ont précédés et de vous-même et de celle qui est aujourd'hui présente, que de ne pas avoir peur de l'avenir, que de ne pas avoir peur d'une implantation industrielle, c'est souvent l'industrie qui crée de grandes richesses, qui assure le rayonnement d'un territoire, d'un département grâce aux produits qu'elle fabrique et qu'elle vend.

Ici, même si cela ne nous empêche pas d'être attentifs aux enjeux environnements, on sent que la population, les élus n'en ont pas peur et sont prêts à accepter de nouveaux sites industriels, et je crois que c'est vraiment une chance et nous vous le devons à tous.

Il y a aussi des projets très importants du côté des Portes de l'Orne où nous travaillons avec le Président FOURNIER ; tout cela ce sont des illustrations de recyclage maîtrisé d'anciens sites industriels et qui contribuent à la non-artificialisation des sols. Les sols naturels sont une ressource rare que nous devons protéger, utiliser à bon escient. Je sais que cela suscite beaucoup d'inquiétude notamment chez les Maires de petites communes de voir toute expansion, toute nouvelle construction qui semblerait interdite. Ce que l'on appelle la zéro artificialisation nette c'est un objectif pour 2050. Ce que nous devons faire c'est enclencher une décélération de la consommation excessive et pas très attentive pour être franc que notre société, en général -ce n'est pas le département, ce ne sont pas les Maires ici, c'est vraiment un phénomène très général- qui a contribué à peut-être gaspiller l'usage de certains terrains en périphérie des villes et villages.

Nous avons aussi une nécessité de nous adapter à l'évolution démographique. Vous regrettiez, Président, que l'Insee fasse des prévisions qui ne nous réjouissent pas, mais je travaillais récemment à la carte scolaire avec notre nouveau Directeur Départemental des Services de l'Éducation Nationale ici présent et on nous montrait des graphiques : il y a eu 16 000 naissances en Moselle en 1980 ; une génération et demie après, en 2024, 9 000. On est passé de 16 000 à 9 000.

On en voit maintenant les effets très importants sur les effectifs scolaires. 2 000 enfants de moins, 2,5 % chaque année, en moins dans les écoles. Cela va continuer, au moins pour les trois ans à venir puisque c'est là que nous avons de la visibilité.

Tout ceci nécessite, et c'est le travail que l'on entreprend, de réfléchir ensemble avec les Maires à l'adaptation de l'implantation des écoles en conciliant à la fois la présence des services publics dans les communes et l'intérêt pédagogique pour les enfants. Tout ceci nécessitera de faire des choix et je crois que l'Insee ne réalise pas des prescriptions. L'Insee constate des phénomènes et annonce des tendances, des évolutions qui sont possibles et qui ne sont pas certaines. Cela nous impose de réfléchir de façon très fine et très approfondie.

Sur le sillon mosellan Metz Thionville, ce n'est pas tellement le sujet : du côté de Thionville, il y a même plutôt un accroissement de la population qui pose d'autres difficultés, le Maire de Thionville et Président d'Agglomération de Thionville Porte de France le sait bien, en termes de logement, de transport, de formation, mais dans d'autres parties du département cette évolution démographique pose des difficultés non seulement pour les effectifs scolaires, vous avez parlé de la vacance de logement, on est en plein dans ce sujet.

Voilà ces quelques éclairages sur cette nécessaire adaptation que nous devons entreprendre, adaptation aux situations budgétaires, environnementales, économiques et aussi démographiques.

Quel est notre rôle, nous responsables publics ? Notre rôle rejoint le vôtre. Vous avez célébré, Président, la proximité. Je m'inscris complètement dans cet objectif et je dirais que, si après avoir été fonctionnaire en administration centrale pendant un certain nombre d'années, je suis venu chez vous en administration territoriale, c'est aussi parce que je suis convaincu que l'on est plus efficace. On se sent plus utile tous les jours dans un rôle, dans une mission de proximité et de réalisation concrète.

Proximité notamment dans le domaine de la sécurité. Le Ministre de l'Intérieur a demandé à tous les Préfets d'élaborer un plan départemental de restauration de la sécurité du quotidien avec la police et la gendarmerie nationale, nous avons identifié des priorités au nombre de quatre :

- La première, la lutte contre les cambriolages, qui connaît des fluctuations mais, en tout cas, il y a une tendance assez lourde et le préjudice financier et moral de ceux qui en sont victimes est très important, ce qui justifie cette première priorité.
- La deuxième, ce sont les violences intrafamiliales qu'il nous faut combattre, qui mobilisent une très grande partie du temps de la police et de la gendarmerie nationale, entre un quart et un tiers des gardes à vue sont des personnes qui sont suspectées, et parfois c'est assez vite établi, de violences à l'égard de leur conjoint ou de leurs enfants.
- La troisième priorité, c'est la lutte contre le trafic et l'usage des stupéfiants qui sont partout, je crois que vous sauriez le dire au moins aussi bien que moi, dans les villes, dans les villages avec des transformations du mode de diffusion. Je vois le Sénateur qui opine et j' imagine qu'il repense à tout le travail réalisé par le Sénat sur la diffusion

du narcotrafic et le Parlement sera bientôt saisi de la proposition de loi à laquelle il a largement contribué.

- La quatrième priorité : c'est la lutte contre la délinquance liée au vol de véhicules et aux vols dans les véhicules qui sont parfois la cause ou la première étape d'une bascule dans le trafic de stupéfiants, lui-même cause de nombreuses formes de délinquance.

À ces quatre priorités, on a cherché à avoir une déclinaison par arrondissement. A la fois les circonscriptions de police nationale et les brigades de gendarmerie sont particulièrement engagées sur ce travail, fin de réponse adaptée au constat de la délinquance dans chaque partie du département.

Et puis, dans le domaine de la sécurité, Monsieur le Président, nous avons travaillé ensemble à la préparation d'un nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, comme la loi nous le prescrit. Une nouvelle version du schéma a été envoyée aux intercommunalités et aux communes de plus de 5 000 habitants pour que vous exprimiez, pour ceux d'entre vous qui siégeaient dans ces instances, un avis sur ce projet qui est parti d'un constat et d'un diagnostic très fin.

On a constaté que l'on n'a sans doute pas besoin d'autant d'aires de grand passage prescrites dans le précédent schéma, mais qu'il faut accroître le nombre de terrains pour des passages moins importants et sans doute aussi que chacun puisse identifier ce que j'appellerai les terrains de délestage pour que, quand des groupes plus importants que ce qui était attendu s'annoncent, qu'ils puissent être aiguillés vers ces terrains et non pas les laisser s'installer où c'est pire et dans le pire, je veux mentionner les terres agricoles non fauchées et les équipements publics notamment sportifs des communes qui sont ensuite dégradés.

C'est tout un travail très compliqué sur lequel j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer assez souvent notamment devant les assemblées générales de Maires.

La deuxième action de proximité, c'est le soutien aux collectivités locales dans leur choix d'investissement, le rôle de l'État dans le financement des équipements publics. Je rappelle qu'en 2024, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, j'ai pu attribuer 14,5 M€ de subventions à 398 projets, dont 78 % ont été destinés à des communes rurales de moins de 2 000 habitants.

Tout ceci est un effort significatif de l'État, mais on le fait avec beaucoup d'attention dans ces réunions où notamment un certain nombre d'entre vous sont associés pour les projets subventionnés à plus de 100 000 €.

À la DETR s'est ajoutée il y a quelques années la DSIL, la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, pour 7 M€ en 2024 et 44 projets financés. Il y a aussi la Dotation de Soutien à l'Investissement du Département, environ 3 M€ par an, pour lesquels vous me faites chaque année des propositions dans le domaine des collèges qui peuvent être ainsi, avec ce concours de l'État s'ajoutant à l'essentiel, au financement par le Département lui-même de la rénovation notamment thermique de plusieurs collèges du département.

En 2024, nous avons aussi beaucoup bénéficié du Fonds Vert pour 27 M€. Hélas, nous avons la première enveloppe départementale dans la région notamment au titre de la réhabilitation des friches industrielles. Avec la Préfète de Région puis son successeur le Préfet WITKOWSKY, nous avons pu identifier la nécessité de soutenir financièrement de façon très importante la dépollution de certains terrains sur la plate-forme de Carling.

Nous l'avions fait en perspective de l'implantation d'une entreprise qui était le projet Parkes de recyclage de bouteilles en plastique, projet qui n'a pas abouti. Dans le film, on parle du projet Circa qui n'a pas abouti ; c'est l'aventure économique normale, tout ne peut pas être concrétisé ; il y a parfois des perspectives sur lesquelles nous avons nous-mêmes beaucoup travaillé, vous aussi probablement, et qui n'aboutissent pas, mais je suis quand même très satisfait de cet accent mis sur la dépollution qui permettra, en ayant préparé un terrain, d'accueillir peut-être dans les prochains mois ou années un autre projet industriel.

Cela rejoint l'effort d'anticipation dont je parlais. On parle de projets ou de terrains industriels clé en main ; on a beaucoup employé cette expression dans le débat public. Quand on travaille concrètement, on s'aperçoit que clé en main, cela ne veut pas dire que le lendemain de la décision, les pelleteuses peuvent arriver tout de suite. Clé en main, souvent on ne pense pas toujours à l'approvisionnement en électricité qui lui-même, quand il doit être complété, nécessite de très longs mois, de longues années même de travail. Et puis chaque projet est particulier, il faut apprécier l'incidence de chaque projet industriel sur l'environnement, sur le rejet des eaux dans les rivières, le rejet des polluants éventuels dans l'atmosphère. Tout ceci est un travail individualisé.

Ensuite, il y a le bâtiment qui a sa consistance, sa hauteur, son implantation et qui nécessite un travail individualisé.

En tout cas, quand on peut arriver sur un terrain comme celui qui a été proposé par la Communauté d'agglomération de Sarreguemines pour HoloSolis, qui est déjà une plate-forme prête, dépolluée et je dirai bien entretenue, on veille à ce qu'il ne s'y développe ni végétation ni zoologie, eh bien on se donne les meilleures chances de pouvoir accueillir ensuite une entreprise quand elle se présente.

À ces concours financiers, il y a aussi une attention pour les petites communes, notamment le plan France Ruralité avec le programme Villages d'avenir : 22 communes et 29 projets ont été identifiés, 22 communes qui bénéficient là aussi, comme dans les priorités établies par les intercommunalités dans le PTRTE le fait d'être Village d'avenir donne une priorité pour le financement par exemple de l'implantation d'un commerce dans un village, d'un aménagement de l'espace du centre village, de la réhabilitation d'un bâtiment, de l'installation d'un bâtiment à usage social.

En tout cas, nous travaillons beaucoup à cette action de Villages d'avenir, si bien que notre chargé de mission nous a été emprunté par le Département.

(Rires.)

Il était si bien qu'il a été recruté par le Département pour diriger un service et je pense que tout cela sera très bien pour vous, mais nous avons trouvé quelqu'un d'autre et nous continuerons cette action absolument nécessaire pour que les services publics soient présents jusque dans les villages les plus éloignés des grands centres urbains.

C'est aussi tout l'esprit de France Services. J'ai l'impression de me répéter parce que cela fait tout de même plusieurs années que cela fonctionne bien et c'est vraiment une satisfaction de voir que l'on a accueilli l'an dernier 130 000 personnes dans les 32 France Services en Moselle et 130 000 personnes avec un taux de satisfaction de 96 %.

On a tout de même pu résoudre beaucoup de situations compliquées que ce soit dans le domaine fiscal, social, des prestations, des aides au soutien à la rénovation énergétique. En 2024, il y a eu deux nouveaux partenaires : l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat et le chèque énergie. Depuis le 1^{er} janvier 2025, nous avons l'URSSAF, et dans certains France Services qui sont souvent hébergés et animés par une commune ou une intercommunalité vous avez ajouté d'autres types de services qui

peuvent être une permanence de notaires, d'avocats, d'une association de soutien à des personnes en difficulté.

Tout ceci contribue à nous rendre proches. Certes, il y a une subvention de l'État qui augmente de 5 000 € chaque année mais il y a d'abord, et je ne l'oublie pas, tout le travail d'accueil de ces France Services par les communes et c'est toujours une grande satisfaction pour moi de constater la fierté des Maires quand ils me montrent leur France Services et l'ambiance très apaisée des personnes qui sont là venues pour trouver une réponse à leurs difficultés administratives.

Cette proximité, on essaie de la travailler dans le domaine de la mobilité et du transfrontalier. Monsieur le Président, c'est vrai que je me suis beaucoup attelé à la préparation du chantier de l'autoroute A31 bis. Il faut beaucoup de patience et de détermination, et vous en avez bien plus que moi puisque vous l'attendez depuis 40 ans. Actuellement, le dossier est à la relecture de l'administration centrale, c'est le dossier d'enquête publique qui doit être menée d'ici la fin de cette année civile ; j'espère qu'il n'y aura pas de décalage.

En tout cas, le ministère y attache une grande attention et veut vérifier tout cela avec une très grande minutie pour éviter des contentieux perdants et peut-être le ministère instruit par les déboires de la construction de l'autoroute A69 du côté de Toulouse est-il encore plus vigilant. Je suis un aiguillon permanent à l'égard des services tant de l'administration centrale que régionale qui en est chargée. J'espère pouvoir franchir bientôt une nouvelle étape significative.

Vous avez évoqué, dans le domaine de la mobilité, le Contrat de Plan État-Région dans son volet routier. Avec la Préfète de Région Mme CHEVALIER, j'avais beaucoup insisté pour qu'on termine ce que l'on a commencé, c'est-à-dire la VR52, la Route Nationale 4.

Vous avez choisi de ne pas contribuer financièrement à la mise à deux fois deux voies du dernier tronçon de la Route Nationale 4, ce qui a conduit la Région, qui elle aussi est co-financeur, à vouloir se retirer du projet de la VR52. Mais, finalement, est-ce si inquiétant ? Je trouve que cela permet, puisque les montants sont à peu près équivalents, à clarifier les choses et à éviter que, sur chaque projet, il y ait un trop grand nombre de financeurs. Cela permettra sans doute d'aller plus vite : une fois que l'on a plus que deux financeurs pour un projet, l'État et le Département d'un côté et l'État et la

Région de l'autre, cela permettra d'aller peut-être plus vite que quand il en reste trois sur chacun des projets. J'essaie de voir les choses du bon côté.

(Rires.)

En tout cas, le Contrat de Plan État-Région dans son volet mobilité devrait être signé bientôt par le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional.

La proximité, c'est aussi une ligne qui conduit nos travaux dans le cadre du dialogue transfrontalier franco-luxembourgeois. Là aussi, il faut de la patience et de la détermination. Tout ceci n'est pas simple pour essayer de convaincre à la fois nos partenaires luxembourgeois, mais parfois avant nos administrations centrales de la particularité du contexte vécu ici en Moselle et au nord de la Meurthe-et-Moselle, aussi, il faut que je le mentionne, sinon cela pourrait susciter quelques questions ou incompréhensions. Les deux départements sont dans la même situation vis-à-vis du Luxembourg. En Moselle, on est davantage concerné parce qu'il y a davantage de personnes qui sont travailleurs frontaliers, mais les enjeux sont exactement les mêmes dans notre département voisin. Les enjeux de mobilité, les enjeux en matière de formation, d'éducation et puis de prise en charge, prise en compte -on verra si cela va jusqu'à la prise en charge-, prise en compte des conditions particulières du fonctionnement des services publics.

Généralement, tout ceci se règle dans le cadre d'une agglomération, d'une grande intercommunalité où la commune centre est en solidarité avec les communes périphériques pour un partage qui est concerté, qui est réfléchi des équipements publics entre le centre de l'agglomération et sa périphérie. Là nous avons un peu les mêmes enjeux, des communes où les personnes résident et une agglomération luxembourgeoise où les gens travaillent.

Entre les deux, il y a une frontière, et cela nous cause beaucoup de difficultés pour assurer cette répartition et cette contribution du noyau économique, qui perçoit les recettes vers les communes de résidence des frontaliers qui rencontrent des charges qui sont peut-être d'autant plus importantes que les habitants ont un niveau de vie élevé qui les rend assez exigeants en termes de services publics. Ils ont aussi des temps de trajet qui rendent l'amplitude des services publics locaux beaucoup plus large et tout ceci a un coût. C'est un des sujets que nous travaillons dans les groupes de travail franco-luxembourgeois préparatoires à la conférence intergouvernementale qui devrait se tenir, on l'espère, d'ici l'été.

Entre le changement de gouvernement au Luxembourg fin 2023 et les changements de gouvernement en France en 2024, tout ceci n'a pas accéléré les choses.

J'essaie aussi de conduire un partenariat avec le Land de Sarre qui est notre voisin sur plus de 200 km. Je ne vais pas vous détailler toutes les politiques et les occasions de travaux en commun, mais je suis assez content d'une initiative que j'ai prise à savoir un échange de fonctionnaires avec le Land de Sarre.

J'ai pu envoyer pendant un trimestre un fonctionnaire de l'État en observation dans l'administration du Land de Sarre pour bien identifier les missions de chaque service et pouvoir créer des contacts qui ensuite nous permettent de savoir à quel interlocuteur s'adresser quand on a une difficulté ou un enjeu qui est transfrontalier et j'accueillerai bientôt un fonctionnaire sarrois qui viendra faire le même travail ici, et peut-être, c'est une idée que je vous propose, pourrions-nous vous le prêter pendant une ou deux semaines pour qu'il comprenne aussi, et je crois que c'est vraiment une difficulté pour nos voisins, quel est le rôle de qui.

Il y a le rôle de chaque administration à l'intérieur de l'administration de l'État, mais cette relation entre l'administration de l'État et les compétences du Département sont peut-être difficiles à comprendre pour des autorités pour qui je suis un objet administratif non identifié.

(Rires.)

L'idée que le Gouvernement de Berlin puisse envoyer un fonctionnaire dans chaque Land pour y exercer des compétences leur est très difficile à comprendre ; cela n'existe pas chez eux. Ici, en France, l'État garde des compétences dans le domaine notamment de la sécurité, de l'environnement, et c'est pour cela qu'il y a une administration de l'État. Quand vous en voyez la diversité que le petit film a essayé de retracer, on voit que tout ceci est encore très présent et que, de façon un peu paradoxale, c'est l'administration de l'État, avec des fonctionnaires de passage qui est souvent chargée du respect des intérêts de long terme, très long terme. Je prends le domaine de la lutte contre les inondations : on doit souvent rappeler à des collectivités locales qu'il y a des impératifs en matière d'urbanisme et que nous sommes un peu détachés de la contingence et du contact trop précis avec chacun des habitants ce qui nous permet de rappeler certains objectifs d'intérêt général.

J'en viens au troisième temps de mon exposé : la simplification. C'est un objectif partagé, vous me le rappelez souvent : la nécessité de simplifier les compétences, le partage des compétences entre les institutions, simplifier les procédures. Mais autant ce mot d'ordre est facile à énoncer, autant il est compliqué à appliquer.

Malgré toute l'énergie que l'on peut dépenser, on se heurte souvent à une impossibilité, à beaucoup de résistances puisque si l'on regarde chaque réglementation, elle a souvent, presque toujours heureusement, sa raison d'être ; soit c'est historique, soit pour répondre à un intérêt particulier, à un risque particulier, aux intérêts économiques d'une profession, mais c'est finalement l'accumulation, la sédimentation de très nombreuses réglementations qui rend notre action, à tous, très compliquée.

Un décret du 8 avril 2020 a confié au Préfet le pouvoir de déroger à certaines règles, certaines réglementations de l'État dans certaines conditions, notamment pour accélérer la prise de décision, pour raccourcir les circuits administratifs dans un certain nombre de domaines, mais sans altérer les conditions de sécurité, ce qui souvent vient empêcher de simplifier les procédures puisque beaucoup de réglementations ont pour objet la sécurité. On ne peut pas non plus porter atteinte aux engagements internationaux de la France, principalement les directives et règlements européens. Ce sont des règles auxquelles je ne peux pas déroger ; donc il y a tout le domaine de l'agriculteur qui se trouve, de fait, un petit peu contrarié ; c'est pourquoi il y a un travail particulier qui est réalisé avec les organisations professionnelles agricoles pour écouter leurs propositions de simplification où l'on constate d'ailleurs que souvent les règles compliquées ont été demandées à une certaine époque par des organisations agricoles elles-mêmes pour répondre à une difficulté particulière de cette époque ou de cette profession. Il nous faut veiller en enlevant une brique du mur à ne pas faire tout effondrer.

À titre d'exemple, j'ai pu contribuer au processus que l'on appelle France simplification, c'est-à-dire le Gouvernement sollicite à la fois les Préfets, mais aussi les collectivités locales, donc le Département. Je vais relayer cet appel, pour signaler les difficultés particulières. Avec mes équipes, on en a identifié une dans l'installation des parcs photovoltaïques au sol. On nous dit : priorité aux terrains délaissés des friches industrielles. C'est du bon sens, des terrains, dont on ne peut pas faire grand-chose d'autre sont destinés à l'installation de panneaux photovoltaïques. Mais, trop souvent, on se trouve dans une zone qui est qualifiée par une autre législation de zone humide

ou c'est une zone dans laquelle s'est installée une végétation particulière qui se trouve être protégée par je ne sais quelle autre troisième réglementation.

Et donc on nous demande, pour pouvoir installer ces panneaux photovoltaïques, de compenser l'utilisation de ce sol protégé à un autre titre par une restauration sur un autre terrain qui se trouve être un terrain souvent naturel ou agricole. Donc, pour réaliser la priorité de s'installer sur les friches industrielles, on va en fait, par ricochet, venir consommer de la terre naturelle ou agricole ; c'est une contradiction que j'ai transmise aux équipes du Premier Ministre qui nous avaient sollicités et j'espère que l'on va pouvoir trouver une réponse.

Si le Département se heurte lui-même, dans l'application de ses politiques, de ses compétences, à une complexité qu'il juge excessive, si la règle compliquée est bien identifiée, il ne suffit pas de dire que tout cela est beaucoup trop compliqué, on n'y arrive pas, il faut vraiment pouvoir identifier la règle précise qui appelle une simplification, je suis preneur et je pourrais être votre relais.

Voilà, je crois avoir exposé avec un regard peut-être un peu différent des autres années la façon dont nous essayons de nous insérer dans le contexte national et international compliqué. Vous le savez, on le voit tous les jours dans les médias, le contexte géopolitique très incertain où nous avons besoin, par notre action, de continuer à être très attentif aux besoins de la population, au besoin de proximité, d'actions concrètes, efficaces, visibles, rapides même si nous savons aussi, par sens des responsabilités, que probablement dans les années à venir, la population devra renoncer à une partie de son confort et de son insouciance, de notre insouciance pour consacrer davantage de moyens à la Défense, c'est-à-dire notre liberté de demain.

C'est tout un équilibre difficile auquel nous sommes confrontés, c'est sans doute pour cela que nous avons choisi, vous et nous, vous par la voie de l'élection, nous par l'engagement dans le service de l'État, de remplir ces missions. Nous aurons besoin, chaque jour, des qualités que vous énonciez, en commençant : l'ambition, la lucidité et la détermination.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur le Préfet, sur ce qui pose une vision de l'État sur notre territoire départemental, mais qui démontre également toute l'action de l'ensemble

des services placés sous votre autorité et votre engagement personnel à nos côtés, très souvent, pour améliorer le quotidien de nos concitoyens quels que soient les territoires et pour assumer aussi notre sécurité. Là aussi, un travail est accompli en commun et je voudrais rendre hommage aux forces de sécurité, aux forces de police, aux forces de gendarmerie et à nos pompiers dont j'ai la responsabilité en qualité de Président du SDIS. Je crois que l'on a véritablement là des résultats. Je prendrai l'exemple de la mobilité routière sur laquelle les derniers résultats de l'accidentologie, on est plutôt bien placé, mis à part un territoire qui est un peu plus compliqué que les autres, je crois que cela produit des résultats tout à fait satisfaisants. Je voudrais rendre hommage à nos forces de sécurité.

DÉBAT : QUESTIONS/RÉPONSES

INTERVENTION DES PRÉSIDENTS DE GROUPES D'ÉLUS

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous propose d'ouvrir maintenant la parole et je vais commencer par les trois Présidents des groupes qui composent notre Assemblée départementale au premier rang desquels Lionel FOURNIER au titre du Groupe Socialistes et Apparentés.

M. FOURNIER.- Monsieur le Président, Monsieur le Préfet, chers collègues, Mesdames et Messieurs les responsables de l'administration de l'État et du Département, je vous prie de m'excuser, mais je ne vais pas me lever parce qu'entre le différentiel de 1m92 et le micro, même si j'ai une voix qui porte, c'est toujours difficile de rester courbé pour dire ce qu'on a à dire.

Avant toute chose, je souhaite au nom du Groupe Socialistes et Apparentés, vous remercier une nouvelle fois de votre présence dans cette Assemblée pour cet échange républicain et faire quelques remarques sur votre rapport d'activité tel qu'il nous a été présenté et qui est fort instructif.

Vous l'avez noté, un basculement géopolitique mondial s'est opéré depuis le 20 janvier. Comme le disait Machiavel : « *l'histoire se rit des prophètes désarmés* ». D'où se pose la question de la défense de l'Europe et de notre défense nationale avec une question existentielle, nous protéger avec un budget militaire doublé d'ici 2030. J'avais compris d'ici 2030, mais en ayant écouté le Ministre de l'Armée, il disait 52 milliards à 100 milliards dès l'année prochaine donc j'ai un peu toussé et je me suis dit : financés

par qui si l'on n'augmente pas les impôts, si l'on ne fait pas de livret, on sabre quoi ? Où, dans quel budget de l'État ? Parce que les 48 milliards, il faut les trouver.

Permettez-moi maintenant de parler des sujets qui préoccupent nos concitoyens et nos collègues élus et tels qu'ils sont présentés dans ce document fort instructif et pédagogique.

L'emploi, la sécurité, la santé publique et les mobilités.

L'emploi tout d'abord, c'est une question qui est plus que technique, c'est une loi pour le plein emploi de nos concitoyens, encore faut-il pouvoir se donner les moyens de réaliser cette politique publique, car comment prendre désormais en charge l'ensemble des bénéficiaires du revenu de solidarité active qui doivent désormais consacrer au minimum 15 heures par semaine à des actions professionnalisantes alors que dans le même temps, la loi de finances 2025 applique pour les départements le gel de la dynamique de la TVA et l'instauration du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales.

La sécurité ensuite. Permettez-moi d'appuyer la troisième partie de votre rapport qui concerne la lutte contre les trafics de stupéfiants. Vous l'avez mentionné. Je pense, en effet, Monsieur le Préfet, qu'il faut, vous, continuer et, nous, continuer et continuer ensemble à faire une détermination dans cette politique de harcèlement contre les points de deal. Il en va de la tranquillité publique de nos concitoyens dans nos quartiers.

À titre personnel, j'ai entendu que certains députés voulaient légaliser à titre de consommation récréative le cannabis, je ne parle pas de leurs vertus thérapeutiques et médicales qui relèvent de la faculté et qui sont à l'appréciation de la faculté, et j'espère que l'on n'ira pas dans ce sens.

À vous lire, j'apprends aussi que 73 de nos collègues élus ont été agressés en 2024 dans l'exercice de leur mandat. Permettez-moi tout d'abord d'avoir une pensée fraternelle pour tous nos collègues et de demander à l'État de la fermeté afin de sanctionner ces individus. On ne s'attaque pas impunément à ces leviers de proximité, certains diront piliers de la République et il faut le faire savoir.

Concernant la santé publique, je reviendrai ici sur la préservation de l'eau évoquée dans le rapport et il y a une étude qui a fait grand bruit au mois de janvier de l'UFC Que Choisir qui dévoilait que 76 % de l'eau du robinet des communes testées par cette étude étaient contaminées par des polluants éternels. À Marange-Silvange, mais

comme dans des communes aux alentours, l'étude montrait que l'eau était 35 fois plus polluée que la moyenne nationale aux PFAS et le 20 février dernier, l'Assemblée nationale a adopté une loi visant à protéger la population des risques liés aux polluants éternels et cette loi a été adoptée à l'unanimité, sans un vote négatif. Comment cette loi va-t-elle se décliner en Moselle et comment l'ARS peut-elle accompagner les communes qui sont concernées ? Et c'est quasiment toutes les communes de France.

Enfin sur les mobilités, ma question sera très simple Monsieur le Préfet et se rapporte au dernier volet du rapport concernant la coopération franco-luxembourgeoise qui ne se résume pas qu'à l'A31, mais aussi à l'A31 puisque M. Clément BEAUNE qui était Ministre des Transports est venu, je crois, devant cette assemblée en décembre 2023 dire que ça y est, ce n'était pas réglé, mais c'était parti.

D'ailleurs, M. Clément BEAUNE est devenu Haut-commissaire au Plan permettez-moi de vous dire, Monsieur le Préfet, parfois je me pose des questions sur les missions du Plan parce que ce n'est peut-être plus le Plan qu'il y avait avant. Ne boudons pas notre plaisir, le Plan nous a donné un Premier Ministre, c'est important et pour laisser l'église au milieu du village, heureusement qu'il était là puisqu'en tant que Maire de Pau, il a atténué les charges de l'État sur les collectivités locales. On est passé de 5 milliards à 2,2 milliards donc il y a quelque part une petite amélioration.

Mais j'entends aussi une petite musique qui revient pour 2026 et 2027, c'est après l'effort de l'État de 32 milliards et 23 milliards d'impôts supplémentaires du Gouvernement Barnier, on est donc à 55 milliards, depuis 60, on commence à dire que pour 2026 et 2027, les collectivités locales et la Sécurité Sociale -les assurés donc- seront mises encore plus à contribution. C'est pour ça que je suis méfiant et j'attends l'avenir à ce niveau.

La question aussi préoccupante à mon avis, c'est ce que vous avez dit et qui ne me rassure pas sur la VR52. Vous venez de l'évoquer : c'est une voie alternative à l'A31 jusqu'à la construction de l'A31 et comme vous l'avez évoqué, il y a à passer toutes les considérations environnementales et recours qui vont avoir lieu, j'en lis tous les jours dans le journal sur des recours.

Je suis très préoccupé, j'ai ce tronçon de la VR52 sur deux ronds-points à 500 mètres. Je vous assure, je me mets sur le trottoir et vous voyez les mastodontes de camions qui passent avec les véhicules. On était à 22 000 véhicules/jour. Là on est en train de passer à 25 000 parce que beaucoup d'automobilistes de la vallée de la Fensch

et du coin descendent par cette VR52 jusqu'à Rombas, ils prennent les deux ronds-points et après ils repartent par Marange et donc ils ont une possibilité de ne plus passer par l'A31 et le fameux triangle de Richemont, donc c'est une possibilité, mais cela accroît le trafic chez moi à tel point que j'ai dû mettre sur ma commune 240 mètres linéaires de barrières en acier pour que les élèves d'un collège d'un lotissement ou d'un lycée puissent aller en toute sécurité au lycée et au collège. C'est un problème récurrent.

Lorsque vous me dites qu'on est peut-être dans une nouvelle phase de financement, j'étais resté sur un Contrat de Plan un tiers État, un tiers Département et un tiers Région. Donnez-moi des précisions parce que je ne suis plus sûr peut-être de ce que vous avez dit dans le même schéma. Je voudrais avoir ces précisions, y compris pour le confort de ce quartier où il y a plus de 1 500 ou 1 200 personnes qui y habitent.

Je voudrais aussi, en toute équité, vous remercier ou remercier l'État pour la DETR, le DSIL, le Fonds Vert qui contribuent à la dépollution des friches industrielles et mon intercommunalité en a bénéficié, et pour ces projets de proximité grâce à la DETR et DSIL qui y contribuent aussi, je le rappelle parce que j'aime bien rappeler deux ou trois choses, c'est que les collectivités territoriales et locales contribuent à 71 % pour l'investissement public. Si jamais on est ponctionné sur nos financements de fonctionnement, ils n'iront peut-être plus dans l'investissement à l'avenir. C'est une des questions qui mérite d'être posée surtout en sachant que nos concitoyens ne veulent plus que l'on touche au taux de la taxe foncière.

Donc on est dans une quadrature du cercle, il faut être bien conscient aussi que je veux bien être responsable de tout, mais sur les 113 % de la dette en France, les collectivités locales, c'est 9 %. Le dernier budget en équilibre présenté, si je me souviens bien, au niveau national, c'est en 1973. À partir de 1974, cela a commencé à être présenté en déséquilibre, donc cela fait 51 ans.

On est sur cinq décennies et je crois qu'il est important de continuer à maintenir ces fonds y compris le Fonds Vert qui permet grâce à l'ADEME d'avoir des RCU, des Réseaux de Chaleur Urbain, c'est une des dernières techniques pour diminuer la consommation de CO₂. J'ai remarqué que le Fonds Vert était passé de 2,5 milliards en 2024 à 1,150 milliard en 2025. Il y a effectivement toujours une coupe sur ces projets et une incertitude.

Mais Monsieur le Préfet, je vous demanderai aussi de me rassurer sur la troisième tranche de la VR52 parce que là vous avez une porte qui ne me rassure pas.

Monsieur le Préfet, je vous remercie pour votre écoute et vos réponses.

M. LE PRÉSIDENT.- Au nom du Groupe Républicains et Indépendants, Mme KUNTZ.

Mme KUNTZ.- Monsieur le Président, Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs les représentants des services de l'État, Mesdames et Messieurs en vos grades et qualités, chers collègues.

Je représente aujourd'hui Julien FREYBURGER, Président du groupe des Républicains et des Indépendants, empêché ce matin et qui m'a demandé de vous saluer et de vous transmettre ses amitiés.

C'est avec un grand plaisir que nous nous retrouvons réunis à Metz pour notre traditionnelle rencontre avec les représentants des services de l'État en Moselle. À ce titre nous tenons à les remercier pour la qualité des échanges qu'il nous réserve chaque année.

Les résultats des derniers scrutins électoraux en France, et plus largement dans l'ensemble des démocraties libérales, révèlent une fracturation de nos sociétés et une extrême polarisation du débat public qui se réduit aujourd'hui trop souvent à l'injure ou au buzz.

Dans un monde qui bouge très vite, les opinions tranchées prennent le pas sur les propos nuancés et interdisent souvent tout débat constructif. Comme nous l'apprend Charles PÉGUY « *le triomphe des démagogies est passager, mais les ruines sont éternelles* ». Pourtant, les grands succès de la construction de la Cathédrale de Notre-Dame de Paris et la tenue des Jeux Olympiques et Paralympiques ont parfaitement démontré notre capacité à nous réunir autour de projets et d'événements fédérateurs.

La Moselle s'y est d'ailleurs particulièrement illustrée en montrant un dynamisme et une mobilisation exemplaire.

Rassembler les Français autour de projets collectifs, c'est l'ADN de nos collectivités. Travaillons ensemble à ce que cette parenthèse ne se referme pas. C'est à notre avis l'un des aspects de cet héritage que nous devons préserver.

La montée des populismes n'est pas une spécificité française ; il s'agit là d'une lame de fond qui traverse une très grande partie de nos démocraties libérales. La guerre, elle, est de retour en Europe et endeuille aujourd'hui très durement le Proche-Orient.

Dans un contexte politique et financier inédit, la mission confiée à François BAYROU par le Président de la République est particulièrement difficile. Elle exige la construction de compromis là où les postures ne suffisent plus. Elle exige également de prendre en considération le besoin de protection et les inquiétudes légitimes des peuples européens. Raymond ARON l'exprimait très justement : « *le choix en politique n'est pas entre le bien et le mal, mais entre le préférable et le détestable* ».

Pour que nous puissions nous retrouver, il faut donc que nous soyons intransigeants sur les valeurs que nous partageons. Malheureusement, certains repères disparaissent. L'essentiel c'est d'abord la tranquillité et la sécurité. C'est aussi l'assurance que ceux qui enfreignent les règles en assument pleinement les conséquences sans hésitation, sans excuse et sans délai.

Comme vous l'avez évoqué, cela fait déjà plus de 15 ans que nos collectivités ont largement participé au redressement des finances publiques. Depuis, nous assistons à un transfert constant des compétences vers les collectivités locales sans que cela ne soit accompagné des moyens financiers nécessaires pour les assumer.

Nous sommes toujours de très bons élèves, il me semble et c'est pour cela qu'il est grand temps de changer enfin ce logiciel. Nous devons lancer un nouvel élan de décentralisation, car la France a besoin de territoires forts pour répondre aux préoccupations des citoyens. L'État doit saisir cette opportunité pour redonner du pouvoir à nos collectivités et nous avons besoin de l'accompagnement de l'État. Nous tenons d'ailleurs à saluer la présence ce matin de ses nombreux services avec lesquels nous réalisons au quotidien un travail de qualité.

Nous devons accompagner ensemble le développement d'une véritable politique de soutien à toutes les formes de solidarité. Les domaines concernés sont vastes : grand âge, handicap, logement, la santé, la protection de l'enfance, sans oublier les grandes questions de mobilités, d'emploi, d'aménagement du territoire, d'agriculture et d'environnement.

En cela, la Moselle poursuit le travail engagé notamment avec la mise en place du COPIL santé, un comité de pilotage dédié à la santé publique. La question des EHPAD est également un enjeu majeur. La situation financière nous oblige à repenser leur modèle de financement pour assurer une prise en charge digne de nos aînés.

L'une des préoccupations majeures de notre département est, comme vous l'avez dit, la crise du logement avec près de 48 500 logements vacants en Moselle. Il est urgent de trouver des solutions adaptées à chaque territoire, en mobilisant les différents acteurs du secteur. Ce sera l'objet de l'adoption du programme départemental de l'habitat qui doit nous permettre de répondre à des défis pour les années à venir.

Sur le plan économique, la Moselle se prépare à accueillir de grands projets qui dynamiseront nos bassins d'emploi et nécessiteront des services publics adaptés. La formation, la santé, la culture, le sport, la mobilité et le logement sont autant de secteurs qui devront être renforcés pour soutenir notre attractivité.

Nous continuons à investir dans l'éducation et le bien-être de nos jeunes. Il s'agit évidemment de notre engagement à accompagner plus de 2 200 enfants qui nous sont confiés et au titre de la protection de l'enfance. C'est un devoir moral et surtout un enjeu majeur de notre société qui façonne notre avenir collectif. La construction de nouveaux collèges et l'aménagement en cours du bien-être font partie de notre volonté d'offrir à la jeunesse mosellane un cadre éducatif adapté.

Ces initiatives qui intègrent des espaces végétalisés et des équipements favorisant les pratiques sportives permettent de mieux préparer nos collégiens aux enjeux de demain. Dans nos collèges et plus largement dans les différentes actions du Département, nous poursuivons notre politique volontariste de mise en valeur du savoir-faire mosellan en privilégiant par exemple les circuits courts et les produits issus de notre agriculture et de notre artisanat.

En matière de développement durable, la Moselle s'est engagée depuis 2012 dans une démarche de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Grâce à nos efforts, nous avons réduit ces émissions de 36 % en 2011 et 2022. Ce résultat témoigne de notre mobilisation concrète en faveur de la transition écologique ; encore un bon point, encore un bon élève.

L'un des principaux héritages des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 s'incarne le mieux dans la jeunesse. Cela se traduit concrètement par des équipements emblématiques. Je ne saurais que citer le bassin nautique mobile qui permettra à des centaines d'enfants de la ruralité mosellane d'apprendre à nager. C'est très important, tous les étés, on a tellement de noyades dans nos villages et villes.

Depuis le mouvement des Gilets jaunes en passant par la pandémie du COVID, la crise énergétique et les émeutes de l'été 2023, notre pays a toujours pu compter sur la loyauté des collectivités territoriales pour protéger nos concitoyens ou même renouer le lien qui s'était dangereusement distendu.

Dans un environnement international particulièrement mouvant et incertain et qui le rend d'autant plus risqué, notre pays se doit de renforcer sa défense en développant ses capacités opérationnelles, mais aussi en cultivant l'esprit de défense. Là aussi, les collectivités locales, en premier lieu le Département, auront leur rôle à jouer et tiendront leur rang. La Moselle, vieille terre militaire et industrielle répondra à l'appel.

Soyons aujourd'hui bien conscients que la qualité des réponses que nous saurons apporter aux nombreux défis qui se présentent à nous dépendra aussi de la confiance de nos concitoyens. C'est cette confiance qui doit unir chacun de nous autour des valeurs fondamentales de la République.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT.- Madame ROMILLY, au titre du Groupe des Indépendants de Moselle.

Mme ROMILLY.- Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, chers collègues.

Je ne dérogerai pas aux propos qui ont été tenus, en tout cas par mes deux collègues qui m'ont précédée. Je vous remercie effectivement moi aussi pour votre présence ce matin nombreuse avec vos Sous-Préfets et les services de l'État pour répondre à nos questions et pour le rapport d'activité qui nous été transmis et qui est d'une grande qualité.

L'année 2024 a été marquée par l'éclat du succès des Jeux Olympiques et Paralympiques, notamment... j'allais dire notamment grâce à la Moselle, non, pas que grâce à la Moselle, mais c'est vrai que la Moselle s'est fortement engagée dans cette dynamique. L'année aura été également marquée par une tempête politique importante jusqu'au plus haut sommet de l'État installant bien sûr le doute et la crainte en l'avenir dans l'esprit de nombreux de nos concitoyens.

2025, nous leur devons, doit être plutôt porteuse d'espoir afin d'affronter ces nombreux défis qui nous font face, et cela avec une détermination sans faille. Plus que

jamais, notre action doit être guidée par une vision claire et ambitieuse. Le Groupe des Indépendants s'inscrit pleinement dans cette dynamique qui a été impulsée par notre Président Patrick WEITEN depuis plusieurs années, complétée en 2025 par un Budget Primitif réaliste et sans concession que nous voterons peut-être cet après-midi, au plus tard demain, et qui s'inscrit dans une perspective d'avenir à plus long terme : Cap 2050.

Nous lui apportons un soutien sans équivoque pour concrétiser cette feuille de route essentielle à la prospérité de notre territoire et de ses habitants.

Dans un monde en perpétuel mouvement marqué par des crises multiples que le Président nous a d'ailleurs rappelées, notre responsabilité est de garantir un cadre de vie stable, sécurisé et attractif aux Mosellans.

Pour autant, nous, élus locaux, sommes quotidiennement confrontés à des problématiques soulevées par nos concitoyens. Accès à la santé et de qualité de plus en plus dégradés, accès au logement de moins en moins satisfaisant, cohabitation plus que difficile avec les différentes communautés des gens du voyage, réseaux autoroutiers et ferroviaires quotidiens saturés, sécurité au quotidien avec une augmentation bien sûr de la délinquance, éducation en difficulté, la mobilité qui est un vrai sujet qui nous préoccupe, instabilité politique nationale et internationale et maintenant une guerre commerciale qui s'engage avec les États-Unis.

Nous entendons le désespoir et l'agacement de nos concitoyens alors que cela ne relève pas que de nos compétences. Nous sommes constamment en première ligne, chaque jour, pour apporter une réponse à nos administrés, car nombre de mes collègues ici présents sont également Maires avec cette double responsabilité.

Quel autre choix avons-nous que de nous saisir de sujets qui, normalement dévolus à d'autres, nous incombent si nous souhaitons œuvrer de manière pragmatique pour les Mosellans ?

Les citoyens sont fatigués d'attendre des réponses et se tournent parfois vers les extrêmes. Il est plus que temps que le Gouvernement prenne ses responsabilités. C'est pourquoi notre département s'est depuis longtemps engagé là où l'on nous attend en déployant des projets structurants à l'image des initiatives portées par notre Président comme un nouveau programme départemental de l'habitat ou la création d'un centre de santé départemental.

L'attractivité de la Moselle passe aujourd'hui par une politique volontariste et d'actions en matière d'habitat, de santé et de solidarité.

La lutte contre la vacance immobilière sera expérimentée sur des communes pilotes avec comme espoir de pouvoir généraliser ces solutions et permettre de revitaliser l'ensemble de nos territoires mosellans, notamment les plus ruraux. Parallèlement, la création d'un centre de santé départemental répondra à l'urgence. Nous devons nous donner les moyens d'agir en comblant les lacunes existantes.

Enfin, nous plaçons les solidarités et l'éducation au cœur de nos engagements. La protection des plus vulnérables (personnes âgées, personnes en situation de handicap, enfants placés à l'aide sociale) impose un renforcement du soutien de l'État. Nous attendons des mesures concrètes pour répondre à ces besoins grandissants.

Il est plus que temps que l'État prenne ses responsabilités et arrête de se dédouaner sans cesse. Si cela lui paraît impossible alors qu'on nous laisse faire, nous élus de proximité d'endosser pleinement notre rôle de collectivités des solidarités humaines. Retrouvons enfin notre véritable place d'élus de la République en mettant en œuvre la volonté des électeurs qui nous ont élus. Retrouvons enfin une autonomie réglementaire et financière qu'on nous retire année après année afin d'assurer pleinement nos missions. Nous devons retrouver le sens du dialogue et de la concertation avec l'État, les réformes dont notre pays a tant besoin : éducation, sécurité, santé.

Vous êtes les seuls, au niveau de l'État, Monsieur le Préfet, avec qui nous échangeons régulièrement, mais quoi de plus normal lorsque, vous comme nous sommes dans la proximité, dans un département ouvert vers les autres, ouvert vers ses voisins et qui fait de notre département un Eurodépartement.

Vous l'avez dit, Monsieur le Préfet, c'est ensemble que nous devons nous adapter aux changements de notre société et qui ne sont pas des moindres, qu'ils soient climatiques, culturels, économiques, technologiques et démographiques. Et les actions que nous menons au quotidien confirment notre volonté à tous d'accompagner ces changements pour que notre département soit toujours attractif, ambitieux et avec comme stratégie d'avoir toujours une longueur d'avance et de rester, en même temps, maître de nos décisions.

Monsieur le Préfet, nous savons que votre engagement pour la Moselle est total. Il est crucial que cet engagement se traduise par des actes tangibles et un réel soutien de l'État. Nous ne pouvons plus laisser la colère des citoyens et leur agacement face à l'inaction qui s'éternise.

Ensemble faisons en sorte que la Moselle soit toujours et encore un territoire d'attractivité, de dynamisme et de solidarité. Merci.

(Applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Madame la Présidente. Monsieur le Préfet, je vous laisse déjà réagir par rapport à ces exposés des trois Présidents de groupe et ensuite on passera vers chacune et chacun qui a décidé de s'exprimer.

M. LE PRÉFET TOUVET.- Merci. Je voudrais remercier les trois Présidents de groupe pour leur hauteur de vue. C'est très important que nous puissions sortir de la conduite de l'actualité quotidienne par une réflexion sur le moyen et le long terme et sur le sens de notre engagement. Je crois que vous l'avez tous les trois très bien rappelé.

Je peux essayer de répondre à quelques points, je sais qu'il y a d'autres questions qui attendent derrière.

Le Président FOURNIER est toujours très inquiet de VR52 et à juste titre comme Maire de Rombas. Ce que j'ai juste exprimé c'est que l'État avait prévu, comme lors des phases précédentes pour la VR52, un financement d'un tiers pour lui, il y a un tiers pour le Département et un tiers pour la Région. La part de l'État n'est pas modifiée, elle restera d'un tiers. Le Département et la Région ne se sont pas mis d'accord sur les priorités entre la RN4 et la VR52.

Je le constate et je constate que de fait il y a une espèce de partage, la Région prenant la part du Département sur la RN4, le Département étant, de fait, contraint de prendre la part de la Région sur la VR52. Cela ne remet pas en cause le projet. Depuis le 1^{er} janvier 2024, cette route a été transférée au Département qui en est maintenant maître d'ouvrage à sa demande, et l'État assurera sa part de financement d'un tiers comme cela avait été prévu précédemment.

Sur les violences contre les élus, je partage votre avis selon lequel c'est un phénomène auquel nous devons porter une grande attention. Je veux seulement relativiser un petit peu : ce sont 73 infractions, ce ne sont pas 73 agressions. Dans la plupart des cas, ce sont des insultes verbales. Je ne dis pas que c'est agréable, mais

quand nous exerçons des responsabilités, nous sommes tous soumis à la critique et, dans ces agressions verbales, ce sont des paroles qui dépassent la simple critique, qui sont des insultes, des outrages, des menaces souvent qui font l'objet d'un traitement judiciaire. Heureusement, les agressions physiques sont restées assez limitées.

Nous avons développé plusieurs actions de prévention, notamment des formations des élus qui leur sont proposées par la police et la gendarmerie pour savoir comment réagir face à ce type d'agressions. Il y a dans chaque commissariat et chaque brigade un référent dédié aux atteintes aux élus qui est leur correspondant principal notamment pour enregistrer leurs plaintes et puis il y a le déploiement de boutons d'alerte qui sont proposés à des élus qui ont fait l'objet particulièrement de menaces et notamment de menaces de mort et qui leur donne une sécurité pour ceux qui l'ont souhaitée même si la plupart de ceux qui l'ont reçue ne l'ont pas utilisée.

Et puis le Procureur Général a signé avec les Présidents des associations de Maires, en août dernier, une convention pour assurer le suivi et l'information des élus à l'égard des plaintes qu'ils ont déposées.

Pour répondre à Mme KUNTZ qui souhaite plus de décentralisation : vaste programme. Moi, je souhaiterais qu'on en revienne surtout aux principes de 1982 qui s'appelaient les blocs de compétences et plusieurs des questions qui m'ont été transmises montrent bien l'enchevêtrement des compétences.

Il y a certains domaines où l'État a transféré la mission aux collectivités locales, mais où parfois, souvent sous la pression de l'opinion, le Gouvernement vous en conviendrez, a du mal à dire : mais tout cela ne me regarde pas. Il y a un phénomène social ou un fait divers qui émeut particulièrement l'opinion et le Gouvernement viendrait dire : ce n'est pas moi, cela ne me concerne pas, allez voir les départements, les régions, les communes. Il y a toujours cette nécessité de réponse sociale qui fait que l'État vient encore travailler avec les collectivités locales. Chacun travaille souvent sur les mêmes sujets. Il y a certainement à la fois quelques économies à faire, quelques clarifications, quelques simplifications qui seraient utiles et qui faciliteraient aussi le travail de l'ensemble des administrations.

L'esprit de défense, je vous rejoins complètement. Il y a les implications financières de la situation internationale, mais il y a aussi la nécessité de sortir de notre insouciance. On a vécu quand même depuis 30 ans en s'imaginant, 30 ans non, on a eu quand même beaucoup d'alertes, en s'imaginant que la paix était devenue définitive,

qu'elle était acquise, que la chute du Rideau de fer en 1989 avait supprimé cet enjeu. Eh bien, on le voit, la situation internationale peut amener à des situations difficiles et à des renversements de positions dans des délais très brefs.

Madame ROMILLY, j'ai trouvé votre réquisitoire sévère.

(Rires.)

Je l'écoute, je l'entends, mais en tout cas, je suis persuadé que l'attention de l'ensemble des équipes tant du département, des communes, que de l'État est déjà une réponse à cette inquiétude de la société, à cette impatience mais on est tous pris parce que là on est vraiment dans la même difficulté et vous élus des collectivités locales et nous représentants de l'État.

Il y a d'une part la médiatisation, les réseaux sociaux qui font que tout va tellement vite, qui suscite une impatience des gens qui peuvent maintenant avoir leur camembert même le dimanche à 2 heures du matin, on peut presque se le faire livrer 2 heures après *(Rires)*. On a une accélération de la circulation de l'information, de l'obtention des services qui est très rapide.

Et d'autre part, on a une demande de précaution qui conduit l'ensemble des responsables à réfléchir très longtemps. On en parle souvent avec le Président : quand il s'agit de prévoir un équipement public, on commence par faire une étude. C'est bien, il vaut mieux. J'avais appris dans mon enfance, mon grand-père me faisait lire Plic et Ploc dont la devise était : réfléchir avant d'agir. C'est bien, on fait une étude, puis on se dit finalement : est-ce qu'elle est pertinente ? Alors on en fait une deuxième et puis on s'aperçoit que le résultat n'est pas le même, donc on en fait une troisième pour essayer de départager les deux premières et ainsi de suite.

Il y a une demande d'études de complexité, de saisine, d'autorité indépendante, d'expert et ensuite dans la réalisation... l'exemple typique, c'est le projet de l'A31 bis où même en établissant un calendrier prévisionnel assez serré, on en arrive à une dizaine d'années, sans compter les éventuels recours contentieux qui ne sont pas toujours animés par l'intérêt général.

On a cette difficulté et on a du mal à expliquer pourquoi nous prenons notre temps, pourquoi il faut si longtemps entre l'annonce d'un projet et son ouverture.

Vous avez aussi dit, il faudra peut-être que l'on poursuive notre échange, vous m'avez gentiment gratifié d'être le seul avec qui nous échangeons régulièrement.

J'espère que ce n'est pas tout à fait le cas. Vous avez un commissariat de police qui représente l'État, vous avez différentes administrations, l'Éducation Nationale qui est aussi présente, le Sous-Préfet, l'ensemble des chefs de service et des administrations sont au service de la totalité de la Moselle et travaillent dans la totalité de la Moselle. Je souhaiterais que l'on puisse, peut-être en aparté, dissiper cette incompréhension.

Mme ROMILLY. - Pas de souci !

M. LE PRÉFET TOUVET. - En tout cas, il y a un engagement qui est le même pour l'ensemble des communes et des intercommunalités de la Moselle.

Mme ROMILLY. - Quand vous voulez.

(Rires.)

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Monsieur le Préfet. Je crois qu'on arriverait à un moment dans la vie de notre société où l'on aura une génération qui aura imaginé, une génération qui aura étudié et la dernière génération qui aura profité. Ce sera transgénérationnel dans l'action publique et je pense que c'est vers quoi on est en train de tendre et vous avez raison : je crois qu'il faut que la réactivité soit plus immédiate, et c'est ce qu'attendent nos concitoyens.

Un point sur la RN4 et la VR52 puisque j'entends des choses. Je suis heureux de siéger aujourd'hui au sein de cet hémicycle régional parce que je viens d'apprendre des choses. Je viens d'apprendre que la Région avait décidé de ne plus financer la VR52, pour moi c'est un « scoop ».

Il faut bien se rappeler et c'est une seule discussion que l'on a eue il y a déjà un certain temps au sujet de la RN4 où il avait été entendu que l'on était sur une infrastructure interdépartementale, c'est ce qui a conduit le Département à renoncer à reprendre cette infrastructure et que la Région a décidé de la reprendre et de mettre en place une taxe transit transport écologique, et cette taxe doit permettre de financer les investissements.

Le Département n'est pas le banquier qui vient préfinancer des investissements de la Région puisqu'une taxe est prélevée et donc c'est une infrastructure qui sera financée par les usagers. On m'avait même conseillé de mettre la même taxe sur la VR52, ce qui permettrait de financer également.

Le deuxième point lorsque nous avons décidé ensemble et à l'unanimité de reprendre la responsabilité de la VR52, nous avons émis des exigences qu'on ne pouvait pas émettre. On avait pris une deuxième délibération où l'on n'avait plus d'exigence, mais ça s'est accompagné d'un courrier que j'ai signé en demandant naturellement que la VR52 soit une priorité pour l'État et vous l'avez confirmé, Monsieur le Préfet, et je tiens à vous en remercier.

Pour la Région, parce qu'on était dans une démarche où l'on terminait une infrastructure et donc que l'on devait se retrouver de la même façon, j'ai été surpris de constater qu'à partir du moment où cette infrastructure était transférée au Département, à ce moment-là, la contribution d'État n'était plus sur le TTC, mais sur le hors taxe. C'était une charge supplémentaire que nous avons à assumer.

Ce que je souhaiterais et ce que j'appelle de mes vœux, c'est qu'enfin, on arrive à se mettre autour d'une table définitivement, à adopter définitivement des règles et pas à géométrie variable, et je ne parle pas de l'État, Monsieur le Préfet, mais de la Région et puis que l'on assiste, puisque nous ne signerons pas, à la signature de ce Contrat de Plan État-Région qui arrive à son terme 2026/2027, il sera donc signé et il arrivera déjà à son terme immédiatement et que l'on puisse s'engager. Ce qui a été dit par notre collègue FOURNIER est tout à fait juste ; on arrive à des situations de saturation et donc de problème de sécurité routière sur un axe majeur et qui vient aujourd'hui compléter des infrastructures qui sont en surcharge parce qu'on a un déficit de possibilité de mobilité généré par le retard pris sur l'A31 bis depuis longtemps, depuis des générations.

Sur cette question, la question reste posée. Je vais faire un courrier au Président de la Région pour savoir précisément quelle est la situation et la décision qui est prise au niveau de la Région et qu'elle s'exprime très officiellement, je vous en informerai parce qu'on vient d'avoir une information qui n'avait rien d'officiel et surtout qui n'était pas arrivée jusqu'aux oreilles du Conseil Départemental de la Moselle. Je voulais que les choses soient dites ici et que cela éclaire la question et l'inquiétude partagée de notre collègue FOURNIER.

PRISE DE PAROLE DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX ET ÉCHANGES AVEC LE CORPS PRÉFECTORAL

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous propose de passer aux questions individuelles de chacune et chacun d'entre vous qui s'est inscrit. Vous êtes 14, je suis un peu le garant du temps

et le maître du temps. Deux, trois minutes par intervention pour respecter ce temps et je vais commencer par Mme KUNTZ qui souhaite intervenir dans le cadre de ses responsabilités de Vice-Présidente déléguée à la protection de l'enfance, à la famille et à la prévention spécialisée.

Madame KUNTZ, vous avez la parole.

Mme KUNTZ- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Préfet, mes chers collègues. Ma question va porter sur la situation des Mineurs Non Accompagnés (MNA) en formation susceptibles de faire l'objet d'une Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF). Au 1^{er} janvier dernier, ce ne sont pas moins de 450 mineurs non accompagnés qui nous ont été confiés. Le Département de la Moselle assure entièrement ses responsabilités envers ces enfants.

Alors que notre collectivité est pleinement mobilisée pour accueillir, intégrer et former ces MNA, un certain nombre de préoccupations nous remontent actuellement du terrain quant au sort qui pourrait leur être réservé. Ces jeunes, qui pour beaucoup ont entamé une formation et un parcours professionnel dans des métiers dits en tension, comme le BTP, la restauration ou les services à la personne, pourraient à l'avenir faire l'objet d'OQTF plus systématiques, une fois leur majorité atteinte.

Cette mesure les empêche de poursuivre et de terminer leur cursus alors même qu'ils ont acquis des compétences et parfois des diplômes. Il y a un an de cela, le Département, le Président, avait décidé de mettre à l'honneur tous les enfants qui nous étaient confiés ayant obtenu un diplôme. Ce ne sont pas loin de 30 enfants MNA qui ont reçu un diplôme et un petit chèque du Département, ils ont ainsi été mis en valeur. D'un côté, on fait beaucoup de choses et d'un autre côté, on nous coupe l'herbe sous le pied. C'est un peu compliqué.

Ces jeunes démontrent pourtant leur volonté et leur aptitude à s'intégrer, trouver un travail et respecter notre pays, tout en remplissant une vraie demande du monde économique. À ce titre, ils bénéficient aussi d'un investissement important de la part du Département, qui soutient leur cursus scolaire et leur formation, surtout s'il est méritoire.

Ainsi, Monsieur le Préfet, serait-il possible à l'avenir, dans un effort commun, de mieux sécuriser les parcours de ces jeunes, par des partenariats locaux ou par un partage d'information plus fluide, ou encore par un examen anticipé des demandes de ces titres de séjour ?

Pourriez-vous nous préciser les orientations de l'État vis-à-vis des MNA et leur prise en charge lorsque la décision d'OQTF est prise ? Encore une fois, le Département risque de se retrouver seul face à des situations qui génèrent incompréhension, détresse et difficultés aussi pour les entreprises qui ont pris ses jeunes en formation, en stage, en apprentissage et qui remplacent beaucoup de jeunes qui ne sont pas présents pour l'instant. Dites-moi. Je vous remercie d'avoir une réponse à ce sujet sur ces OQTF pour ces MNA. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Mme TRAN et M. KIEFFER.

Madame TRAN, vous avez la parole.

Mme TRAN. - Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, mes chers collègues, le logement constitue aujourd'hui un défi majeur pour nos territoires.

En France, des millions de nos concitoyens peinent à accéder à un logement digne et adapté à leurs besoins. Derrière ces chiffres se cachent des réalités humaines poignantes : des familles en quête d'un toit stable, des étudiants cherchant un hébergement abordable, des travailleurs contraints de s'éloigner de leur emploi et des propriétaires démunis face aux coûts de la rénovation. Je ne citerai qu'un seul chiffre, celui de 15 millions de personnes en France qui sont touchées par le mal-logement à des degrés divers.

Pour rappeler la situation, nous nous épargnerons l'affligeant cortège des chiffres pour nous limiter aux tendances. Malheureusement, les évolutions sont en hausse : besoins criants, conditions douloureuses, pauvreté endémique...

Qualifier les conjonctures devient de plus en plus ardu, car même dans l'adversité, il y a des degrés. Le mal-logement, c'est déjà un logement ! Cette pénible réalité ne doit pas masquer le drame des personnes démunies et dans la rue. Leur nombre croît et leur taux de mortalité est effrayant.

Il faut toujours faire attention au vocabulaire employé et je m'interroge sur l'expression devenue courante de « logement social ». Un toit, cela n'a rien de social ! Ce n'est pas une charité, c'est une des conditions pour vivre de façon décente.

Le monde change et les repères se déplacent. Désormais, on observe une partition des territoires : certaines zones avec des emplois, mais pas d'habitation ; d'autres avec des habitations, mais carencées en emploi. Les postures des propriétaires

évoluent ; dorénavant, la priorité est donnée aux locations provisoires ou touristiques. Dans la même veine, rappelons le stock toujours élevé de logis vacants.

Au-delà des situations individuelles, cet état de fait freine la mobilité professionnelle, complique les parcours d'insertion et pèse sur l'attractivité économique de nos territoires. En Moselle, face à ces enjeux nous agissons :

- Soutien à la rénovation énergétique avec le programme Habiter Mieux ; la mobilisation du Fonds de Solidarité Logement (FSL) pour accompagner les ménages en difficulté ; investissement dans l'habitat abordable, avec des constructions durables et accessibles ;
- Aides directes aux plus fragiles : Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), Prestation de Compensation du Handicap, accompagnement au maintien à domicile.

Face à la complexité des contextes, des procédures et des règlements, il nous faut un chambardement. Le choc de simplification, un temps évoqué jusqu'au plus haut sommet de l'État, tarde à résonner. L'actualité nous le rappelle et nous interpelle : l'argent public est lacunaire et il faut faire plus et mieux avec autant, voire moins.

Monsieur le Préfet, ma question est la suivante : comment renforcer la collaboration entre l'État et nos collectivités afin d'apporter des réponses concrètes, à la hauteur des attentes de nos concitoyens en matière de logement ?

Je continue de penser que les coopérations, les associations, les synergies sont la voie et le chemin. Comme beaucoup d'élus locaux, nous nous avançons devant la puissance publique en proposant à l'État notre méthode : additionner les initiatives pour en démultiplier les résultats.

Votre réponse, Monsieur le Préfet, emporte nos espoirs. Ils sont, pressés et inquiets, ceux d'un territoire.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur KIEFFER.

M. KIEFFER.- Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, chers collègues, le modèle économique du logement social est à bout de souffle pour un développement sur les communes dites en zone 3, zonage considéré comme détendu.

Or, détendu ne veut pas dire sans besoin (lutte contre la vacance, rénovation du parc existant, logements seniors, logements pour accompagner l'installation d'entreprise...).

Sur ces territoires qui couvrent à peu près 90 % de la Moselle, il est impossible d'équilibrer une opération après 50 ans, même si le foncier est gratuit et viabilisé !

Comment l'État peut-il envisager de nous accompagner, les collectivités et Moselis, pour répondre aux besoins en logement local ?

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Monsieur le Préfet.

M. LE PRÉFET TOUVET. - Quelques éléments pour répondre à ces préoccupations, Madame KUNTZ. Sur les MNA, tant qu'ils sont mineurs ils n'ont pas besoin de titre de séjour. C'est à partir de leur majorité qu'ils sont dans l'obligation de solliciter un titre de séjour. Nous avons, avec les équipes de la Direction de l'Immigration et de l'Intégration sous la conduite très attentive du Secrétaire Général, une instruction de la demande qui commence par un récépissé pour leur permettre de rester le temps de cet examen sur le territoire français et sans rupture de droit.

Dans la plupart des cas, ils vont obtenir ce titre de séjour surtout s'ils travaillent dans un secteur qu'on dit comme étant tendu, un secteur où l'on manque de main-d'œuvre, mais nous devons quand même vérifier une chose : la réalité de leur identité. Et l'expérience nous montre qu'un certain nombre d'entre eux se sont présentés avec une identité fantaisiste et un âge aussi parfois fantaisiste. Quand vous parlez d'OQTF, ce sont ces personnes qui se voient opposer une obligation de quitter le territoire français parce qu'ils n'y sont pas entrés régulièrement et qu'ils ont bénéficié indûment d'un régime juridique qui n'était pas prévu pour eux. Il y a toute une attention. Je ne connais pas exactement les nombres. Nous avons délivré, en 2024, 93 titres à des mineurs non accompagnés et des refus y sont au nombre de 57. Il y en a un certain nombre qui ont, c'est à peu près deux tiers/un tiers : deux tiers d'octroi et un tiers de refus pour les raisons que je vous ai dites.

Mme KUNTZ- Le Département investit sur ces jeunes, comme ils sont mineurs, ils sont de notre compétence, quand ils arrivent, on s'occupe d'eux, on les loge, on les nourrit, on les aide à leur formation, on y met l'argent public et ces jeunes ont souvent trouvé un emploi et malheureusement... ce serait de voir pour leurs papiers. Je comprends très bien que certains sont peut-être venus avec des papiers, ils sont partis parfois de pays

où ce n'était pas simple non plus, je peux le comprendre. Le seul souci est que souvent ils arrivaient vers 16 ans, maintenant quand ils arrivent, ils ont plutôt 14 ans, donc pendant quatre ans le Département investit, il met de l'argent, puis à 18 ans quand ces jeunes dépendent de « l'État » puisqu'ils ne sont plus de notre compétence, on leur met un OQTF. En plus, quand on les a comme mineur, on n'a pas beaucoup de compensations comme je l'ai dit dans mon premier discours, c'est dans ce sens que j'interroge l'État.

M. LE PRÉFET TOUVET. - Pour répondre à votre deuxième discours, c'est pour cela qu'il y a une coopération entre État et Département pour examiner leur situation le plus en amont possible et notamment écarter les cas où manifestement, ils ne sont pas mineurs par exemple.

Je vois le Président qui surveille l'heure, il a raison.

Nous avons la question du logement, les questions de Mme TRAN et de M. KIEFFER. Je ne crois pas, Madame TRAN, que l'on puisse dire que l'argent public est lacunaire, il n'est peut-être jamais suffisant, mais en tout cas l'État n'est pas absent. Il y a d'abord un soutien financier et je peux vous dire que chaque année l'État verse en Moselle entre 70 et 90 M€ d'aides directes au bénéfice des ménages, des collectivités locales, des opérateurs et notamment pour financer le renouvellement urbain de l'ANRU, la modernisation du parc social, la rénovation de l'habitat privé et, en 2024, c'était une année record avec plus de 100 M€ dans le contexte budgétaire tendu que vous connaissez. En plus, on peut y ajouter les aides indirectes au secteur HLM, comme les exonérations de taxe foncière sur le bâti, sur les propriétés bâties, les taux réduits de TVA, les prêts à taux bonifié. Il y a un soutien financier significatif.

Et puis il y a aussi, et c'est au moins aussi important, un rôle d'accompagnement et de conseil que l'État, par l'intermédiaire de la Direction Départementale des Territoires, assure auprès des collectivités locales notamment dans leurs projets d'aménagement, de recomposition urbaine, de requalification de friches, de réindustrialisation, tout dossier où la composante logement est très souvent présente.

Certes, il y a des marges de progrès, notamment dans la connaissance des situations où l'on doit bien échanger avec le Département et avec les intercommunalités sur la situation pour orienter ces aides là où l'on en a le plus besoin. Je suis tout à fait ouvert avec mon administration pour que la coopération avec le Département soit la plus efficace et la plus précise possible.

Monsieur KIEFFER, je crois y avoir un peu répondu et j'ajouterai que l'on a, sur Stiring-Wendel une action particulière sur le quartier du Grosskirfeld où les deux Sous-Préfets, M. CHARLOT et maintenant M. CHAULET, sont très engagés pour sortir de cette situation où des marchands de sommeil profitent de la misère de personnes pour louer des bâtiments qui ont dû être provisoires de la fin des années 1940 et qui sont totalement vétustes. Vous le savez bien et vous le connaissez mieux que moi et Mme HAAG de la même façon combien il y a une situation foncière compliquée : certains sont propriétaires, d'autres sont locataires, il y a ceux qui ne veulent pas partir malgré la situation pratiquement indigne qui est celle de ce quartier.

Engagement sur le logement, oui, présent à la fois de façon générale par tous les dispositifs d'aide et puis avec un accent particulier sur les communes ou les quartiers qui le nécessitent et pas seulement dans le cadre de l'ANRU et de l'aménagement urbain dans les grands ensembles, mais également, comme cet exemple peut le souligner dans des quartiers plus anodins, plus discrets, mais qui nécessitent là aussi une action publique compliquée, en coordination avec la commune et l'intercommunalité.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Mme ROMILLY au titre de sa vice-présidence déléguée à l'autonomie et au handicap.

Mme ROMILLY.- Merci, Président.

Monsieur le Préfet, la loi du 11 février 2005 a contribué à changer profondément le regard de la société sur le handicap, même si beaucoup reste encore à faire aujourd'hui.

En termes d'engagement politique, humain et financier, nous avons considérablement progressé. Le Département joue un rôle pivot dans l'accompagnement, mais aussi dans l'accès aux droits via les MDPH. Le nombre de bénéficiaires a d'ailleurs considérablement augmenté et c'est plus de 110 000 Mosellans qui bénéficient actuellement d'au moins une mesure MDPH. Le récent rapport de l'IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales) souligne d'ailleurs que le nombre d'avis et de décisions rendus par les MDPH a été multiplié par trois entre 2006 et 2020.

Lors de la Conférence nationale du handicap 2023, le chef de l'État avait annoncé la mise en œuvre à compter de 2024 d'un « référent dédié » à chaque personne entamant son parcours à la MDPH qui en formulerait la demande, et cet

accompagnement bien sûr va nécessiter des moyens humains supplémentaires et donc un soutien financier plus important.

Ma question concerne justement cette participation financière des différents financeurs que sont la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie), l'État et le Département.

Depuis plusieurs années déjà le payeur départemental nous alerte sur le budget annuel GIP MDPH qui fait l'objet d'un déficit structurel chronique. La structure voit sa trésorerie disponible diminuer année après année et le phénomène s'est accéléré en 2023 et 2024. Le GIP MDPH a atteint aujourd'hui le point de bascule et l'état de sa trésorerie n'autorise plus aucune marge de manœuvre notamment en termes d'évolution de salaire que ce soit l'évolution des grilles indiciaires, les avancements d'échelon ou de grade. De plus, il est urgent pour le GIP MDPH de pouvoir reconstituer et sanctuariser l'enveloppe du fonds de compensation dans lequel il a dû puiser en 2024 faute d'une trésorerie suffisante pour faire face à ses coûts de fonctionnement.

Le Président vous avait déjà alerté, Monsieur le Préfet, sur la situation financière en 2017 notamment sur le financement insuffisant de l'État qui cette année-là avait augmenté sa participation, passant de 854 000 € à un peu plus de 1 M€ pour revenir dès 2018 à 854 000 € et depuis 2021 à 914 000 €.

La dotation du Département quant à elle est passée de 1,2 M€ en 2016 à 1,3 M€ en 2019 puis 1,7 M€ en 2020 et 2021 soit une augmentation de 40 % et c'est sans compter sur la mise à disposition des locaux et du personnel.

La participation de la CNSA est restée stable entre 2016 et 2020 à hauteur de 1,1 M€ pour atteindre 1,4 M€ en 2024. Pour 2025, le déficit budgétaire du GIP MDPH quant à lui s'élève à 555 000 € et s'il en tient compte du besoin de reconstituer le fonds de compensation, le déficit budgétaire se monte lui à 932 000 €.

Aussi afin de permettre au GIP MDPH de poursuivre ses activités tout en devant se conformer aux exigences de la CNSA, il est primordial de prévoir une augmentation du budget de l'ordre de 700 000 € afin de combler le déficit structurel de la MDPH.

Monsieur le Préfet, si l'on souhaite pouvoir continuer à accompagner dans de bonnes conditions les Mosellans en situation de handicap, il est urgent que l'État augmente sa participation financière afin que le Département ne soit pas toujours la variable d'ajustement.

Je sais, Monsieur le Préfet, que vous êtes déjà intervenu auprès de l'État, mais je suis un peu comme Saint-Thomas : je ne crois que ce que je vois, et force est de constater qu'à ce jour aucune participation financière supplémentaire n'est intervenue de l'État ou n'a été notifiée auprès de la MDPH.

M. LE PRÉFET TOUVET. - Madame ROMILLY, j'ai une réponse qui va vous donner une satisfaction partielle, une petite satisfaction partielle, mais quand même, comme vous l'avez dit, j'ai saisi le Ministre des Solidarités et de l'Autonomie le 1^{er} octobre dernier et j'ai reçu il y a quelques jours une réponse qui m'annonce une augmentation du concours de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, une augmentation de 50 000 €. Ce n'est pas avec 50 000 € que l'on va combler la totalité du déficit, mais c'est quand même une augmentation de 3,6 % pour cette contribution pour l'année 2025.

Je n'ai pas encore eu l'occasion de le dire au Président, il l'entend de moi-même à la minute qui vient. La subvention de l'État restera stable compte tenu du contexte budgétaire dont nous avons abondamment parlé en début de séance.

M. LE PRÉSIDENT. - Pour aller plus loin dans la démarche, à chaque moment de la vie de la MDPH et de ne pas obtenir d'augmentation financière de la part de l'État ou de la CNSA, c'est autant de délai supplémentaire dans l'instruction des dossiers. Nous avons une augmentation permanente du nombre de dossiers qui nous sont présentés, ce qui devrait justifier théoriquement, pour conserver des délais humainement acceptables, c'est ça ; ce n'est pas administrativement, c'est humainement acceptable pour des personnes en situation de handicap qui ont besoin de la reconnaissance de ce handicap pour continuer à vivre décemment, s'il n'y a pas les moyens supplémentaires il y a une augmentation des délais qui est vraiment insupportable.

Nous étions à l'origine de la MDPH dans une contribution financière paritaire, rappelons-le. C'était la démarche originelle de la création de la MDPH alors qu'aujourd'hui, on a une instabilité totale et un mécontentement grandissant de la part des populations et en particulier des usagers et de ceux qui doivent bénéficier de la reconnaissance du handicap et ensuite des moyens dédiés afin de pouvoir évoluer. Ensuite, c'est l'adaptation du domicile, ce sont les questions qui se posent sur tous les équipements particuliers. Il a été évoqué la mise à disposition de moyens de mobilités, chaises roulantes et autres, gratuits de la part de l'État, mais il faut d'abord justifier de ce handicap et donc cela veut dire que ce délai reste toujours aussi long ; 50 000 €, je

voudrais remercier l'État. Vous imaginez bien que ce n'est pas la dimension de l'enjeu, on en est bien loin.

Et là, on est véritablement dans une démarche, et si l'on regarde ce que j'ai dit tout à l'heure dans les budgets que nous avons à assumer, si vous prenez ce qui vient d'être évoqué, c'est la protection de l'enfance, le handicap et l'on aura certainement une intervention sur les personnes âgées, on a une augmentation qui représente plus de 30 M€ d'augmentation des charges que nous assumons totalement et pleinement. Nous avons face à nous un public pour lequel la réponse institutionnelle qui lui est donnée se dégrade de jour en jour, de mois en mois et d'année en année. Je crois qu'il faut bien en être conscient et là, sur le handicap, c'est largement démontré et je ne parle pas d'entrer en institution et des réponses apportées également dans les institutions qui doivent accueillir ces personnes en situation de handicap, qu'elles soient mineures ou majeures, la question est très largement posée.

Je continue parce qu'on n'est pas sur un débat, mais sur des questions-réponses. On va passer à la transition énergétique et je vais donner la parole à M. MULLER.

M. MULLER. - Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, chers collègues Conseillers Départementaux, c'est avec un sujet encore une fois d'ordre économique sur lequel je souhaite intervenir cette année et très spécifique à notre territoire mosellan, l'Est mosellan, même si je crois savoir que vous avez apporté une pré-réponse tout à l'heure dans vos propos introductifs.

Le sujet c'est l'exploitation de l'hydrogène blanc dans l'Est de notre département qui est un sujet d'actualité et un enjeu d'avenir. Ce projet, porteur d'espoir et de développement, mérite toute notre attention et, je le crois, notre soutien.

Le bassin de vie des houillères de Lorraine a une histoire riche et complexe. Depuis des décennies, cette région a été le cœur battant de l'industrie minière et métallurgique française. Nos ancêtres ont forgé ici une identité de travail et de résilience, marquée par des défis économiques et environnementaux considérables. Aujourd'hui, nous avons l'opportunité de renouer avec cette tradition d'innovation et de progrès, tout en adoptant une approche respectueuse de l'environnement, et je tiens à le rappeler.

L'exploitation de l'hydrogène blanc représente une chance unique de diversifier notre économie et de nous positionner comme un acteur majeur de la transition énergétique. En tant que producteur national d'énergie, la Moselle peut, tout en renouant

avec son passé de terre de production d'énergie, devenir un modèle de développement durable et responsable. Ce projet ne se contente pas de répondre aux enjeux économiques actuels ; il peut nous permettre d'anticiper les besoins futurs en matière d'énergie propre et renouvelable.

L'hydrogène blanc est d'ailleurs déjà exploité en France. Pour rappel, l'État a déjà accordé en décembre 2023 à la société TBH2 Aquitaine l'autorisation de mener des recherches « de mines d'hydrogène natif, hélium et substances connexes » dans le département des Pyrénées-Atlantiques, sur une superficie d'environ 225 km².

L'hydrogène qu'il soit natif est donc naturellement généré par la planète ou issue de l'intervention humaine, ce n'est pas une denrée d'avenir, mais cela représente bien un enjeu d'actualité. Alors que le sud-ouest de la France multiplie les demandes d'exploration, il ne faudrait pas que la Moselle manque une fois de plus une opportunité en montant trop tard dans le train.

L'exploitation de l'hydrogène blanc peut être la prochaine étape logique de la stratégie de développement à étendre sur notre terre mosellane. Un projet d'exploitation ambitieux et novateur ne pourra voir le jour sans une mobilisation coordonnée des services de l'État et des collectivités territoriales. Je le rappelle, le potentiel ici est énorme : le gisement mosellan pourrait atteindre 46 milliards de tonnes avec une capacité « d'auto génération » importante compte tenu de la teneur du sol en molécules d'eau et en minéraux composés de carbonate de fer qui, une fois combinés, génèrent la réaction produisant l'hydrogène.

Les bénéfices attendus sont nombreux. Sur le plan économique, l'hydrogène blanc offre des perspectives de croissance et de création d'emplois qualifiés. Sur le plan environnemental, il contribue à la réduction de notre empreinte carbone et à la préservation de nos autres ressources naturelles. Enfin, sur le plan de la souveraineté, il renforce notre autonomie énergétique et notre résilience face aux crises futures.

Monsieur le Préfet, ma question est toute simple : Pouvez-vous nous confirmer ou nous indiquer quelle sera la position de l'État sur les démarches d'exploitation de l'hydrogène blanc dans l'Est de notre département ?

Merci, Monsieur le Préfet.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

Monsieur SCHULER.

M. SCHULER. - Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs les Sous-Préfets, Mesdames et Messieurs les représentants de l'État, Monsieur le Président, chers collègues.

L'avenir de la centrale Émile Huchet à Saint-Avold est un sujet majeur pour la Moselle, et tout particulièrement pour le territoire du canton de Saint-Avold.

Initialement destinée à fermer en 2027, le Président de la République lui-même s'était engagé à soutenir la reconversion de cette centrale à charbon, l'une des deux dernières de France, vers une énergie plus verte et durable, après sa remise en route en novembre 2022 pour faire face au risque de pénurie énergétique de notre pays.

Longtemps incertaine, la décision de sa reconversion en centrale fonctionnant au biogaz, annoncée le 12 février dernier dans l'hémicycle du Sénat par Éric LOMBARD, Ministre de l'Économie et des Finances, représente aujourd'hui un espoir concret pour les centaines de familles qui en dépendent.

En effet, cette transition est une avancée essentielle. Elle assure la continuité industrielle du site, préserve les quelque 150 emplois directs ainsi que les 350 emplois indirects, et s'inscrit pleinement dans les engagements de la France en matière de souveraineté énergétique et de transition écologique.

Ce résultat, nous le devons à une mobilisation sans faille. Une mobilisation des élus mosellans, toutes sensibilités confondues, qui ont su parler d'une seule voix.

Je veux ici saluer le travail des Sénateurs mosellans et rappeler que 420 élus de notre département avaient signé une pétition adressée au Président de la République pour défendre cette reconversion. Notre collègue et sénatrice, Christine HERZOG, a d'ailleurs été nommée rapporteure de la proposition de Loi visant à lever les obstacles entravant la reconversion de la centrale Émile Huchet à Saint-Avold.

Je tiens également à vous remercier, cher Président, pour votre engagement aux côtés des acteurs locaux, notamment par votre présence sur le site au printemps dernier, témoignant ainsi de votre soutien indéfectible aux salariés et à l'avenir industriel de notre territoire.

De même, je vous remercie, Monsieur le Préfet, pour votre implication personnelle dans ce dossier et pour la mobilisation de vos équipes au service du Département.

Mais cette victoire est avant tout celle des salariés de la centrale, qui ont fait preuve d'un courage exemplaire face à l'incertitude et aux revirements.

Aujourd'hui, tous, nous avons une perspective. Cependant, nous avons encore des combats à mener.

La proposition de loi sur la reconversion du site devrait être votée dans les prochains mois, et nous savons que l'État a un rôle déterminant à jouer pour que cette transition devienne une réalité.

Monsieur le Préfet, au-delà du calendrier législatif, pouvons-nous avoir la confirmation que la conversion de la centrale Émile Huchet à Saint-Avold sera bien intégrée dans le décret à venir attendu d'ici à quelques semaines relatif à la Programmation pluriannuelle de l'énergie, qui définit les priorités d'action des pouvoirs publics pour la gestion des formes d'énergie ? C'est une condition indispensable pour sécuriser définitivement ce projet et donner enfin aux salariés et aux entreprises concernées la visibilité qu'ils attendent.

Par ailleurs, Monsieur le Préfet, quelles seront les mesures concrètes mises en place par l'État pour accompagner cette transition, notamment dans le cadre des échanges entre vos services, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et le groupe GazelEnergie, propriétaire du site ? La Moselle a assez souffert des incertitudes, des projets avortés et des fermetures brutales. Elle a aujourd'hui besoin de stabilité et d'engagements tenus.

Nous avons montré que l'union des élus et des acteurs locaux pouvait faire avancer ce dossier. L'État doit maintenant être à nos côtés pour franchir les dernières étapes.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

Pour les infrastructures, Monsieur SCHUH.

M. SCHUH. - Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les représentants de l'État, mes chers collègues. Mon intervention a un objet assez local, mais qui est quand même peut-être évocateur d'un problème un peu plus général.

Monsieur le Préfet, je souhaite porter devant vous un dossier qui concerne le passé et l'avenir de la Moselle-Est du bassin houiller : la friche minière du Puits Simon à Forbach, qui est aujourd'hui laissée à l'abandon.

Le carreau du Puits Simon n'est pas seulement un lieu industriel du passé : il reste un symbole du travail des mineurs qui ont contribué à la prospérité de notre pays. Aujourd'hui, laisser cette friche en l'état, c'est se priver d'un pan de l'histoire de la Moselle.

La Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France doit acquérir cet ensemble de 20 hectares auprès de l'EPF du Grand Est. La ville de Forbach et le Département de la Moselle souhaitent également lui redonner vie.

Laisser cette friche en l'état, c'est aussi se priver d'un levier de développement économique, proche de l'Eurozone Forbach-Nord, alors même que le foncier pour l'économie est rare dans l'agglomération de Forbach.

Comme les bâtiments sont classés, la Communauté d'Agglomération a fait réaliser une étude demandée par l'Architecte des Bâtiments de France.

Cette étude, ainsi qu'une étude flash réalisée par la ville de Forbach, révèle des perspectives et des possibilités de viabilisations qui sont très favorables.

Il reste que les contraintes liées aux prescriptions des Bâtiments de France sont particulièrement lourdes et onéreuses et sont des freins à un projet de requalification. S'ajoutent aussi le coût d'achat et celui du traitement du sous-sol industriel.

Les collectivités territoriales ne peuvent relever seules ce défi. C'est ici que votre soutien nous paraît indispensable.

Alors nous demandons votre appui à ce projet, afin qu'un équilibre puisse être trouvé entre la requalification au service du développement économique et le respect du patrimoine industriel, dans des conditions acceptables financièrement pour les collectivités territoriales. Donc de lever certains freins liés aux contraintes de l'Architecte des Bâtiments de France.

Redonner vie au Puits Simon, c'est prouver que l'on peut faire du passé un moteur d'avenir. Cette friche ne doit pas devenir un symbole de déclin, mais le cœur battant d'une Moselle qui se souvient et qui avance.

Monsieur le Préfet, nous souhaitons tous votre engagement à nos côtés pour faire de cette friche un modèle de reconversion qui honorera notre histoire tout en contribuant au renforcement économique et culturel de la Moselle.

Je profite de l'intervention pour vous remercier Monsieur le Préfet de votre présence fidèle avec Monsieur le Sous-Préfet de Forbach Boulay aux cérémonies en l'honneur des mineurs.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Dernière intervention sur l'aménagement du territoire. Madame TONIN.

Mme TONIN. - Monsieur le Président, Monsieur le Préfet, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Afin de garantir la préservation à long terme des espaces naturels du coteau du Mont-Saint-Quentin, tout en mettant en avant l'identité patrimoniale des communes, les municipalités de Lessy et Scy-Chazelles ont sollicité le Département de la Moselle en 2012 pour mettre en place un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) sur une partie de leurs territoires respectifs.

Les municipalités de Lessy et Scy-Chazelles, souhaitant aujourd'hui poursuivre leur projet de territoire, ont demandé, courant 2024, au Département le lancement d'une opération d'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFE) sur leurs territoires respectifs et l'institution des Commissions Communales d'Aménagement Foncier (CCAF) de Lessy et Scy-Chazelles, instances décisionnelles tout au long de l'opération.

Les procédures d'AFAFE dès lors qu'elles seront menées à leur terme, permettront d'améliorer les conditions d'exploitation des propriétés rurales agricoles, de valoriser les petites parcelles, de réaliser des projets communaux et de valoriser le cadre de vie.

Cette opportunité foncière contribuera à un aménagement durable des territoires de Lessy et Scy-Chazelles, mais également à l'installation de porteurs de projets (viticulteurs, maraîchers ou éleveurs) spécifiquement sur le site du PAEN. L'étude d'aménagement foncier, conduite sous la responsabilité du Département, permettra aux commissions d'apprécier l'opportunité des aménagements fonciers, avant toute décision d'aménager.

Les conclusions de celle-ci seront présentées fin 2025 après un travail de terrain approfondi.

Pour garantir l'équilibre entre l'occupation forestière, l'usage agricole de l'espace et les zones naturelles, la réglementation des boisements est un outil, à la disposition des communes, permettant de lutter contre l'extension non maîtrisée des boisements (qu'elle soit naturelle ou volontaire). Cet outil, de la compétence exclusive des départements, permet d'impulser une vision globale pour agir localement.

Menée parallèlement aux aménagements fonciers, la réglementation des boisements pourrait être une solution efficace pour garantir la mise en œuvre du programme d'actions du PAEN (dont l'installation de porteurs de projets et le développement des activités agricoles) tout en prenant en compte la qualité des paysages et la prévention des risques naturels.

Il s'avère en effet nécessaire, dans le cas du PAEN, de limiter les boisements afin de favoriser une meilleure répartition entre les productions agricoles, la forêt, les espaces habités et d'assurer la préservation des milieux naturels et des paysages remarquables.

Afin de développer les activités agricoles du PAEN, il est primordial d'associer les services de l'État à la démarche et à la définition des secteurs dédiés à la viticulture, au maraîchage, à l'arboriculture, au pâturage ou maintenus à l'état boisé à vocation naturelle.

Pour conclure, Monsieur le Préfet, voici mes questions :

Dans un contexte où la souveraineté agricole fait partie des priorités du Gouvernement de M. François BAYROU, pouvez-vous nous confirmer, Monsieur le Préfet, que les services de l'État seront présents pour accompagner le Département de la Moselle et les collectivités territoriales dans cette démarche ?

Pouvez-vous également nous confirmer que le projet de la réglementation des boisements ne serait pas soumis à évaluation environnementale ni à examen au cas par cas comme prévu par les textes et selon l'annexe à l'article R.122-2 du code de l'environnement de la rubrique 45 (Opérations d'aménagements fonciers agricoles et forestiers, mentionnées au 1° de l'article L.121-1 du code rural et de la pêche maritime) ?

Dans le cas contraire, la mise en œuvre de mesures compensatoires conduirait inévitablement à des coûts non maîtrisables et à la remise en cause du projet à défaut de foncier disponible pour les appliquer. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Monsieur le Préfet, pour cette série de questions.

M. LE PRÉFET TOUVET. - Une série de questions qui nous fait voyager dans des univers variés, mais tout aussi essentiels.

Je crois que les deux premières questions sur l'industrie montrent bien que se rejoignent à la fois le défi de l'intérêt public et puis l'activité privée d'entreprises qui souhaitent développer une technique et produire un service.

Sur l'hydrogène, j'en ai un peu parlé dans mon exposé. Je crois que M. MULLER à 100 fois raison. C'est incroyable ce volume que l'on nous annonce sous nos pieds quand on constate les moyens qu'il faut développer, qu'il faut déployer pour produire de l'hydrogène. Pour en produire, il faut une quantité d'énergie phénoménale et il faut beaucoup d'eau et là, on aurait cette ressource dans des proportions infiniment supérieures sous nos pieds.

Cela pose quand même quelques questions notamment en termes d'environnement, il y a toujours des inquiétudes quand on va faire des trous dans le sous-sol, en faisant communiquer différentes couches que l'on ne fasse pas jaillir des produits que l'on n'aurait pas souhaités.

Comme je l'ai dit, j'ai déjà le 27 février, autorisé un forage de reconnaissance jusqu'à moins 4 000 mètres qui permettra à cette société de vérifier ses intuitions. Parallèlement, elle a déposé une demande de permis exclusif de recherche sur une surface bien supérieure à celle que vous avez dite dans notre région puisqu'il s'agit de 2 000 km carrés. En gros de Hombourg-Haut jusqu'à Pont-à-Mousson, sur un territoire très vaste et à la suite de quoi cette demande a été instruite par la DREAL pour le compte de l'État avec avis favorable et ce permis exclusif de recherche est en cours d'instruction au niveau national après toute la consultation des autorités et des études dont j'ai parlé tout à l'heure.

J'espère une décision pour les mois qui viennent après quoi la société pourra demander une autorisation d'exploitation de travaux miniers pour réaliser concrètement l'exploitation du gisement s'il était confirmé. Tout cela avance. Le droit minier, certains d'entre vous en sont certainement experts, est assez compliqué, mais je trouve que c'est

une perspective très intéressante de voir que la richesse de la Moselle qui était longtemps fondée sur la mine pourrait retrouver, à partir des richesses du sous-sol, une nouvelle jeunesse.

Je ne suis pas certain en revanche que les annonces qui ont pu être publiées par la presse disant que l'on aurait la moitié des ressources mondiales, que cela se reconstituerait tous les six mois, tout cela c'est presque trop beau pour être vrai. Je suis pragmatique, on avance pas à pas, mais en soutien de cette entreprise que j'ai visitée, j'ai reçu ses dirigeants aussi et tout cela me semble intéressant. Nous sortir du principe de précaution pour retrouver un peu d'audace et d'esprit d'anticipation, c'est un état d'esprit qui me plaît bien.

Monsieur SCHULER, nous ne voyageons pas très loin jusqu'à Saint-Avold. Là aussi il y a l'intérêt public d'assurer l'approvisionnement énergétique de la France et l'on a vu que cette centrale est utile dans les pics de production. Elle a été particulièrement nécessaire lors de la crise énergétique de la fin d'année 2022 et avec la réparation progressive de l'ensemble des centrales nucléaires, la France n'a vraisemblablement pas besoin de cette capacité sauf, éventuellement, lors de pics particuliers.

Il y a deux processus : le processus de conversion de la centrale qui fait l'objet de la proposition de loi sénatoriale et c'est vrai que cette unanimité de nos cinq Sénateurs fait entièrement plaisir.

M. KHALIFÉ. - *[Hors micro]* Ceux de la Meurthe-et-Moselle aussi.

M. LE PRÉFET TOUVET. - Avec ceux de la Meurthe-et-Moselle, c'est encore mieux, pour la conversion de cette centrale du charbon au gaz. C'est le processus législatif qui va régler la situation de la centrale au regard du code de l'énergie.

Il y aura aussi l'examen de l'autorisation d'exploiter au regard du Code de l'environnement. Puisque vous m'interrogez sur les moyens que l'État déploiera, mais bien sûr la DREAL avec son unité départementale qui est particulièrement réactive, examinera la demande d'autorisation au titre du Code de l'environnement et on peut penser que passer du charbon au gaz présente des enjeux moins difficiles, délicats au regard des rejets dans le réseau hydraulique, au regard des rejets dans l'atmosphère que ne le présentait une centrale à charbon. Tout ceci est bien pris en compte. Reste ensuite, pour l'exploitant, la société Gazel, à trouver des clients. Il ne suffit pas de convertir une centrale pour que cela fonctionne. Pour que l'équilibre économique soit

réuni, il faut qu'elle trouve des clients c'est son travail et j'ai reçu récemment les dirigeants de Gazel qui ont un travail à la fois auprès des autorités françaises pour répondre à des appels d'offres de la commission de régulation de l'énergie et ils ont prospecté aussi auprès des clients potentiels allemands qui représentent un marché et qui sont d'ailleurs le motif du fonctionnement de la centrale une partie des semaines du mois de décembre et du mois de janvier.

Troisième question, Monsieur SCHUH, le Puits Simon. J'étais moi-même très ému de participer à cette cérémonie du 40e anniversaire de la catastrophe minière du Puits Simon et d'honorer ainsi la mémoire des mineurs à la fois ceux qui sont morts et tous ceux qui y ont travaillé et souffert dans des conditions difficiles.

On a là tout un patrimoine industriel considérable, un patrimoine qui devient historique qui a été en partie classé monument historique. Cela a été l'origine d'études faites depuis déjà de nombreuses années entre les collectivités locales, l'Etablissement Public Foncier et la DRAC pour réfléchir à l'utilisation de ce bâtiment. L'État continuera à être présent. J'ai eu l'occasion de dialoguer de façon fréquente avec la DRAC et l'architecte des Bâtiments de France sur la nécessité d'une appréciation bienveillante. Je dirai pour résumer : il ne sert à rien de classer des bâtiments monuments historiques si l'on n'en trouve pas un usage. Si on ne leur trouve pas d'usage, ils vont finir par être non entretenus, par être abandonnés et par menacer ruine. On peut d'ailleurs se demander si l'on n'a pas un peu trop classé lors de la fermeture de l'activité industrielle. On ne sait pas toujours quoi faire.

Une attitude bienveillante que je voudrais illustrer : j'avais demandé à l'architecte des Bâtiments de France qui l'a réalisée, de réfléchir aux conditions dans lesquelles on s'intéresse au périmètre autour des monuments classés. J'avais visité le Puits Sainte Marthe, je crois que c'est à Forbach aussi.

Mme HAAG. - Stiring.

M. LE PRÉFET TOUVET. - Stiring, c'était avec vous. Vous avez raison de défendre votre commune. Les élus, avec les habitants, m'avaient expliqué toute la difficulté qu'ils avaient à rénover leurs huisseries parce que, dans le périmètre de 500 mètres, à l'origine l'architecte des Bâtiments de France disait qu'il ne faut que du bois. Je trouvais qu'au-delà de 5 ou 10 mètres, l'œil ne distingue plus si c'est du bois ou du PVC et il vaut sans doute mieux du PVC bien blanc que du bois qui n'est pas entretenu, qui finit par pourrir. Ça, c'est pour l'aspect esthétique. Et pour le confort et les finances de ceux qui habitent

à l'intérieur, il vaut mieux que le bâtiment soit bien isolé. Donc ils ont fait tout un travail pour apprécier comment, compte tenu de l'architecture particulière de toutes les habitations autour, on pouvait utiliser le PVC. Dans certains cas, il y a toujours cette question des volets roulants, des vasistas, tout ça est assez compliqué, mais ils ont réussi à établir une espèce de guide de manœuvre qui introduit quelques assouplissements, quelques compréhensions par rapport à une position trop rigide.

On pourra travailler dans le même sens autour du puits Simon et sur le puits Simon, comme on l'a fait à Hayange avec la Communauté de Communes du Val de Fensch sur les Grands Bureaux Wendel où grâce à un travail itératif long, on a pu apprécier de façon assez fine quelles étaient les exigences de l'architecte des Bâtiments de France sur ce bâtiment pour que le promoteur spécialisé dans la rénovation de bâtiments protégés garde un équilibre économique. J'ai beaucoup plaidé pour dire que c'était la dernière chance pour ce bâtiment et que si les exigences de la conservation du patrimoine étaient trop fortes, eh bien, le promoteur ne ferait rien et le bâtiment tomberait en ruines.

Il faut savoir ce que l'on veut : est-ce que le bâtiment doit être préservé au prix de quelques adaptations ce qui, sans le dénaturer, permettront de le conserver ? Ou bien si on a une position trop rigide, trop maximaliste, c'est l'impossibilité de réaliser le moindre projet et c'est la ruine du bâtiment. C'est dans ce même esprit que l'on va travailler sur les bâtiments du puits Simon et j'aurai plaisir à venir les visiter. Plusieurs m'ont déjà dit combien ces bâtiments étaient d'un intérêt tout à fait exceptionnel.

Madame TONIN, sur les forêts, vous m'avez un peu pris de court parce qu'on m'avait dit : Mme TONIN va poser une question sur les forêts, alors je m'attendais plutôt à un autre sujet, ce qui montre bien que dans notre travail de préparation de cette réunion -je le dis notamment pour la presse-, il y a une partie d'échange d'informations pour que les réponses soient un peu préparées et que notre échange puisse être utile, mais il y a une part de spontanéité, qui fait que je ne connais pas le texte des questions et j'avais essayé de l'anticiper.

Sur le mont Saint-Quentin, on a déjà tout un travail de coopération, et c'est une bonne illustration de l'enchevêtrement des compétences. Il y a le Département sur les forêts, il y a Metz Métropole sur la réglementation d'urbanisme et sur la destination des parcelles, mais pour le projet dont vous parlez, il faut en effet faire une étude d'impact et c'est cette étude d'impact qui permettra de déterminer s'il y a besoin d'une évaluation

environnementale ou pas. Et là aussi les services de l'État, notamment la DDT sont à votre disposition, comme je l'ai dit pour le logement pour vous aider à travailler ensemble sur l'interprétation de la réglementation pour définir le calendrier prévisionnel le plus resserré possible et apporter les compétences techniques de part et d'autre pour faire aboutir le projet du Département.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Monsieur le Préfet.

Vous avez parlé tout à l'heure dans vos propos liminaires de simplification. Je crois qu'on a là écrit ce mot en vous écoutant avec un très grand S, parce que je pense que notre société a besoin de simplification et vous l'avez évoqué. Quand on s'arrête déjà à la taille des volets, à la couleur des fenêtres, à la hauteur des arbres, ce genre de détails qui ensuite complexifient l'action publique, on arrive dans une incohérence face à nos concitoyens qui ensuite subissent cela avec quelques fois un peu de difficultés donc cette loi 3DS, nous en attendons son application depuis longtemps.

Je pense que c'est en simplifiant la simplification que l'on arrivera à avancer encore mieux (*Rires.*). Pour l'instant, la simplification est compliquée donc simplifions la simplification et vous avez là une charge importante. Les ministres se sont succédés et c'est toujours aussi complexe.

M. LE PRÉFET TOUVET. - Je partage entièrement votre avis, mais je voudrais vous faire remarquer : lorsque nous sommes constructeurs ou aménageurs, nous voulons des simplifications pour avancer plus vite. Lorsque nous sommes des consommateurs, nous demandons des protections et donc qu'il y ait de nombreuses réglementations qui s'imposent à ceux qui nous fournissent les produits, qu'il y ait de nombreux contrôles pour être assuré de notre sécurité, de notre santé, etc, nous sommes tous aussi dans une ambivalence. En tout cas, la simplification, on en a vraiment besoin. J'essaie de m'y employer, c'est une tâche très difficile. Je n'y parviendrai pas tout seul et il faudra plus de temps que le mandat qui me sera alloué ici.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est vrai, et en plus c'est l'expression de la minorité qui est très entendue et qui arrive au drame que l'on a pu connaître sur cette infrastructure routière, on a dépensé beaucoup d'argent pour la réaliser et on risque de dépenser encore plus d'argent pour la démolir.

Bien, je continue, je ne vais pas alimenter encore les débats puisque l'on arrive à un moment important où il faut essayer de raccourcir un peu les interventions. Madame STEMART.

Mme STÉMART. - *[Hors micro]* Je n'interviens pas.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous n'intervenez pas. Elle était sur la liste, mais elle n'intervient pas, donc on gagnera un peu de temps.

Madame PASTOR.

Mme PASTOR. - Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les représentants de l'État, du Département, chers collègues. Récemment, une classe de maternelle à Walscheid a équipé l'ensemble des élèves et leur enseignante de casques antibruit en raison des cris d'un enfant souffrant de troubles de l'autisme. Bien qu'il bénéficie de l'accompagnement d'une AESH (Accompagnant d'Elève en Situation de Handicap), celle-ci ne peut pas grand-chose si l'enfant a besoin de s'exprimer.

Est-ce cela l'école inclusive ? La scolarisation à tout prix ?

Dans le département de la Moselle, mes collègues Conseillers Départementaux et moi-même sommes régulièrement interpellés sur des situations où la prise en charge n'est pas adaptée aux besoins des enfants.

L'école inclusive devrait scolariser chaque enfant, mais avec un enseignement adapté à ses besoins. Changer le regard sur le handicap, favoriser les interactions entre tous les enfants, nous le souhaitons tous. Mais l'école inclusive, c'est une belle idée sur le papier, telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui, c'est autre chose...dans la réalité, c'est bien plus complexe. Et il faut le dire : la situation se dégrade chaque année un peu plus.

Commençons par la saturation des IME. Ces Instituts Médico Educatifs, ces structures qui accueillent des enfants avec un handicap plus lourd sont pleines à capacité maximale en Moselle depuis longtemps. Les listes d'attente sont interminables.

Nous avons 19 IME pour environ 1 400 places, aucune ouverture de poste n'a été réalisée. On stagne, alors que les besoins, eux, augmentent sans cesse.

Le délai moyen d'admission en IME ne cesse d'augmenter. Certaines familles doivent attendre 4, 5, voire 6 ans avant que leur enfant puisse intégrer un IME. Cette attente crée des situations inadmissibles comme celle de Walscheid.

Sur les 1 400 places en IME en Moselle, 230 sont occupées par des jeunes majeurs en attente d'orientation. Ils ne devraient plus être là, mais il n'y a pas de structures pour les accueillir.

C'est ainsi que commence l'effet domino, un décalage à tous les niveaux :

- Certains jeunes majeurs restent en IME faute de structures d'accueil (FAM -Foyer d'Accueil Médicalisé-, MAS -Maison d'Accueil Spécialisé-).
- Des enfants ayant un handicap lourd, qui devraient être en IME, sont placés en classe ULIS, voire en classe ordinaire avec un accompagnement.
- Peu d'enseignants sont formés pour accueillir des enfants relevant du milieu médical, ce qui montre bien le problème de fond.

Actuellement, il n'est pas rare que plus de la moitié des enfants d'une classe ULIS relèvent d'IME. En situation de handicap personne n'est vraiment à sa place.

Prenons l'exemple de cette famille naborienne, qui s'est exprimée dans la presse en décembre dernier : Joseph, 7 ans, présente des troubles du neurodéveloppement qui nécessiteraient une inclusion en ULIS. Faute de place, il est maintenu en classe ordinaire, et il attend. Il développe des angoisses nocturnes et cette situation met les nerfs et le moral de ses parents à rude épreuve. L'enseignante, quant à elle, est démunie face à cette situation et ne peut l'aider efficacement ni gérer sa classe. Et des exemples comme Joseph, il y en a tant !

Le saviez-vous ? Le nombre d'AESH, d'assistants d'éducation, tant en France qu'en Moselle est en explosion, mais pourtant il ne suffit pas. Aujourd'hui, on a 8 600 enfants en Moselle qui sont en situation de handicap, 5 000 parmi eux ont une AESH, une aide à l'éducation et à l'accompagnement. 28 % de ces enfants ont une dame ou un monsieur avec eux toute la journée, donc 1 000 enfants accompagnés avec une AESH à la semaine. Et ils sont 4 000 à avoir une AESH mutualisée, l'adulte est partagé entre deux, trois ou quatre enfants.

Le nombre d'élèves en situation de handicap ne cesse d'augmenter, y compris dans les territoires ruraux, là je pense au pays de Bitche où nous perdons en effectif au niveau des enfants et pourtant le nombre d'enfants à besoins ne cesse de croître.

Les chiffres sont accablants. Je voulais comparer avec vous l'évolution entre 2019 et 2024 : Le nombre d'enfants en Moselle, écoutez bien, qui ont besoin d'une

AESH a été multiplié par 5 ! En 2019, il y avait 1 000 enfants accompagnés par une AESH, aujourd'hui, ils sont 5 000 ! De 1 000, nous sommes passés à 5 000 en à peine 5 ans de temps.

Ces chiffres montrent bien que le besoin est immense, mais sur le terrain, ce sont des enfants qui ne reçoivent pas de réponses adaptées à leurs besoins, c'est donc l'illusion d'une inclusion.

Sous prétexte d'inclusion, la différence est mise en évidence. Nous savons qu'il est impossible d'embaucher des AESH à l'infini, mais il est urgent de proposer des alternatives. Nous devons construire une école pour tous ces enfants pour qu'ils aient les mêmes droits, les mêmes chances.

Mes questions, Monsieur le Préfet, sont les suivantes :

Va-t-il y avoir une augmentation des places en IME ? Qu'en est-il des structures adultes (MAS, FAM) qui manquent cruellement de places ? Que pouvons-nous faire pour les élèves en attente d'une AESH et ceux dont l'AESH absente n'est pas remplacée ? Pouvons-nous continuer à ignorer cette augmentation de la demande ?

Je vous remercie de m'avoir écoutée et de la réponse que vous pourrez apporter.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Madame REBSTOCK.

Mme REBSTOCK. - Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, ma question porte sur l'opération d'intérêt national d'Alzette Belval créée par décret du 19 avril 2011 et pour laquelle l'EPA (Etablissement Public d'Aménagement) dispose d'une mission d'aménagement durable et innovant. Partenaire de la coopération transfrontalière, l'EPA a notamment pour objectif de faire émerger une véritable agglomération transfrontalière à Alzette Belval, en lien avec les partenaires publics de part et d'autre de la frontière.

Dans ce cadre, il est prévu un développement très important de l'offre de logements, mais aussi la création d'espaces propices aux activités économiques. Cet accroissement de l'offre de logements entraînera, comme les prévisions l'indiquent, une augmentation importante de population sur ce territoire.

À ce titre, les acteurs politiques locaux, comme le Président du Département de la Moselle, ont exprimé leurs inquiétudes quant à l'absence d'une vision commune plus large de cette opération incluant les besoins de services, notamment publics, découlant

de cette augmentation de population. Si rien n'est ici inéluctable, cette vision prospective globale et commune à tous les partenaires devrait permettre à l'ensemble des acteurs, dont l'ensemble des services de l'État, de faire converger leurs ambitions et leurs politiques. Or, il nous semble, Monsieur le Préfet, que certains services de l'État jouent leur propre logique sans intégrer pour l'avenir les développements induits par l'émergence d'Alzette Belval.

Permettez-moi deux exemples.

Le premier concerne le village de Rédange qui verra sa population quasiment doublée dans un avenir proche suite aux aménagements prévus par l'EPA. Face à cette future réalité, comment comprendre qu'il est annoncé au Maire par les services de l'Éducation nationale une probable fermeture de classe à la rentrée 2025 ? Alors que demain les effectifs seront sans doute en hausse et que ce dernier devra trouver des fonds pour étendre voire reconstruire son école de village dans un laps de temps très limité. Ici, malheureusement, on constate une absence de concordance entre les politiques qui émanent des services de l'État. Le risque est de perdre la confiance de nos élus locaux, qui, face à des décisions émanant de logiques d'administration centrale un peu « hors-sol » se sentent abandonnés, plutôt qu'accompagnés.

En deuxième exemple, le Département a lancé un plan pluriannuel de reconstruction de ses collèges. Le collège d'Audun-le-Tiche fait partie de ce plan pluriannuel, le Président l'a rappelé, car identifié comme un collège à fort enjeu, bien sûr sécuritaire, mais aussi, car il s'inscrit dans cette Opération d'Intérêt National (OIN). Nous pourrions ainsi adapter le bâtiment au développement croissant de la population du secteur. Et parce que nous sommes dans l'OIN et que l'objectif est d'appuyer la coopération transfrontalière, il nous est paru opportun avec notamment les élus du secteur d'en faire un collège, voire un collège-lycée transfrontalier, car je le rappelle, le lycée de rattachement de ce secteur est le lycée général Saint Exupéry de Fameck.

Là encore, Monsieur le Préfet, les voyants sont au vert du côté du Département, du Luxembourg, des élus locaux et nous n'attendons plus que la validation de l'Éducation nationale qui tarde à venir. Le projet est donc aujourd'hui figé !

Ma question est donc simple, mais elle se décline en trois axes : comment peut-on faire pour mettre en concordance les politiques portées par l'État avec les ambitions et projets des territoires ici partagés unanimement par les acteurs et institutions locales ? Comment faire pour que ces dernières n'entrent pas en opposition au risque de

provoquer incompréhensions chez les élus locaux et dans la population ? Enfin, comment faire converger ces politiques pour qu'elles s'inscrivent de façon pragmatique sur nos territoires, pour qu'elles aboutissent ici de manière coordonnée et partagée à la création d'une agglomération transfrontalière dotée d'un collège-lycée transfrontalier ?

Nous aurions là une bien belle co-construction d'un projet mêlant l'innovation, la coordination et le partage des ambitions locales, départementales, européennes et nationales, donc multilatérale et surtout une ambition qui s'inscrirait collectivement dans une France et une Europe proche de ses territoires et de ses citoyens.

Merci à vous.

M. LE PRÉSIDENT. - Monsieur le Préfet, je vous cède la parole.

M. LE PRÉFET TOUVET. - Pour essayer de répondre à Madame PASTOR, je partage votre constat. On arrive à un point où l'on se demande si l'on n'a pas été trop loin dans le domaine de l'école inclusive au détriment, je le dis prudemment, de la sérénité des autres enfants. Il y a tout un soutien qu'il faut apporter aux établissements spécialisés qui nécessitent des moyens considérables qui ne peuvent pas être décidés dans un délai très bref. Je n'ai pas de réponse immédiate sinon le fait qu'il y a eu, ces derniers mois, des appels à manifestation d'intérêt pour essayer de financer des projets et augmenter le nombre de places dans les établissements spécialisés.

Quand on m'en donne le détail, je vois : création de deux places d'hébergement à la maison d'accueil spécialisée à Jury 170 000 €. Cela donne quand même un exemple du coût de création d'une seule place, ce qui explique que tout ne puisse pas se faire en un jour. En tout cas, il y a une préoccupation partagée par à la fois les services de l'Education nationale et les difficultés dont les enseignants font état.

Il y a aussi la difficulté que l'on a à recruter des AESH. Vous avez dit : la très forte augmentation du nombre. Cela résulte certainement d'une appréciation différente de la nature du handicap. Ce n'est pas en cinq ans que le nombre d'enfants dans cette situation a augmenté de façon si significative. On a un peu changé nos critères. En face, on a du mal à recruter les AESH. Actuellement, je crois que c'est dans l'école primaire qu'il y a 90 000 enfants en Moselle, il y en a presque 10 % qui sont suivis par une AESH ou un AESH, ce qui est considérable. On n'arrive pas à trouver les personnels qui viennent répondre aux besoins identifiés.

Tout ceci se fait, mais pas à 100 % de ce qui serait nécessaire. C'est aussi un bon exemple d'enchevêtrement des compétences, mais c'est l'application de la loi, on le fera. Poursuivons notre travail de coopération entre les départements, l'ARS, l'Éducation nationale, les établissements privés aussi pour trouver des solutions. J'ai bien conscience que vous ne vous attendiez sans doute pas à une réponse qui dégage la totalité du panorama en quelques minutes alors que la situation est très complexe comme vous l'avez vous-même décrite.

Sur la question de Mme REBSTOCK, on a quelques réponses à votre question. Je vais vous en indiquer deux. Je n'ai pas deux questions et trois orientations, je fais un peu masse du tout parce que votre question pourrait mériter un débat beaucoup plus approfondi.

Dans le dialogue franco-luxembourgeois, nous avons lors de la dernière CIJ (Cour Internationale de Justice) décidé -et à l'origine c'était à la demande du Luxembourg- de réfléchir à l'aménagement du territoire de manière transfrontalière, c'est-à-dire réfléchir ensemble aux équipements publics nécessaires à la population qui vit à moins de 20 kilomètres de la frontière au nord Luxembourg et au sud en France.

C'est un groupe de travail que je trouve très prometteur parce que cela permet vraiment d'identifier les besoins en équipements publics, pas seulement dans le domaine de l'éducation, dans le domaine de l'ensemble des services publics ; on a ce travail avec les sapeurs-pompiers sur l'assistance mutuelle entre les deux services de part et d'autre, cela peut être dans le domaine des déchets, dans le domaine des services à la personne. Tout ce travail pour identifier les besoins et ensuite s'en servir comme base pour décider ensemble des investissements à entreprendre.

Il restera à voir si ce document peut être prescriptif ou seulement indicatif. On est quand même dans deux systèmes juridiques différents. Je pense que cela apporte une réponse à votre demande de vision d'ensemble, de faire que la France et le Luxembourg ne regardent pas chacun de leur côté les besoins, mais puissent se mettre autour d'une table, même s'il y a toujours les arrières pensées sur le financement qui vient après.

Et puis, la deuxième chose, vous avez beaucoup insisté sur la nécessaire convergence des politiques, c'est la raison pour laquelle dans le dialogue franco-luxembourgeois, je le fais précéder d'une réunion avec l'ensemble des administrations centrales à Paris, avec l'Ambassadrice de France au Luxembourg dont je veux vraiment saluer le rôle déterminant. Nous allons, à la fin de ce mois, rencontrer l'ensemble des

administrations pour obtenir des réponses à nos questions. Parce que souvent, si l'on envoie des courriers, si l'on fait une chose un peu de façon aléatoire, on n'obtient jamais aucune réponse, donc là, il y a un programme, des questions et j'espère, -je ne suis pas sûr- qu'on obtiendra quelques réponses, notamment sur cette question du collège ou lycée franco-luxembourgeois qui présente quand même objectivement des conditions difficiles de réalisation quand on a deux systèmes éducatifs différents, deux systèmes de diplômes différents, des niveaux de rémunération qui sont complètement différents, forcément c'est un peu difficile d'imaginer de faire un établissement scolaire en commun. C'est, je pense, l'origine des réticences du Ministère de l'Éducation nationale qui aime bien être nationale. On va essayer, on va continuer.

Ma démarche vient s'ajouter à celle que le Président du Conseil Départemental a entreprise, à celle que le Ministre luxembourgeois a entreprise auprès des Ministres de l'Éducation nationale français successifs.

En ce qui concerne Rédange, je ne connais pas exactement la situation. Je sais que les projets de l'établissement public prévoient une possibilité de développement du village pour en doubler à peu près la population, mais cela n'empêche pas une fermeture de classe maintenant. Si l'on constate pour la rentrée 2025 qu'il manque des élèves, on ne va pas maintenir une classe en disant que peut-être, dans deux ans, on en aura beaucoup plus. Dans un an, dans deux ans ou trois ans, chaque année, il y a un examen qui est fait de la situation démographique, du besoin en classes et en enseignants et il n'est pas rare que, dans une commune, il y ait moins une année et plus un deux ans après ou l'inverse, cela peut arriver. On évite les coups d'accordéon où chaque année on passe du plus au moins, mais je ne vois pas là d'incohérence entre les différentes administrations de l'État dans cette décision.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

Je complète sur un tout petit point : l'exemple d'un collège international, je vais l'appeler comme ça, existe, c'est Perl avec le versant allemand et luxembourgeois, ils se sont rassemblés pour créer un collège avec le statut allemand pour les enseignants allemands et le statut luxembourgeois pour les enseignants luxembourgeois, et cela fonctionne remarquablement bien.

Il suffirait lorsque vous allez rencontrer les Parisiens de leur dire : venez faire un tour à Perl vous serez bien accueillis, vous verrez que cela fonctionne lorsque naturellement chacun fait un pas vers l'autre. Si chacun reste campé sur sa position

nationale, vous l'avez évoqué, c'est sûr que cela n'avancera pas, mais là on a un bel exemple et le Gouvernement français a toujours refusé, parce que l'appel du pied a été fait par le Gouvernement luxembourgeois et le Gouvernement allemand pour que la France rejoigne également ce collège et cela n'a pas été le cas alors qu'il y a des enfants français qui fréquentent cet établissement à Perl. Donc c'est possible, il faut juste en avoir la volonté.

M. LE PRÉFET TOUVET. - J'essaierai d'argumenter aussi bien que vous, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous encourage à visiter cet établissement, c'est vraiment remarquable. J'y étais allé avec la Rectrice il y a déjà un certain temps parce qu'il y a eu des recteurs, rectrices, inspecteurs, inspectrices qui sont passés auxquels on a dit, on a répété et on a simplifié le discours. On essaie de simplifier la démonstration, mais c'est toujours aussi complexe.

Madame BOHR.

Mme BOHR. - Merci. Monsieur le Président, Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs les représentants des services de l'État, chers collègues, ma question va porter sur la situation des Maires face à l'insécurité et aux incivilités dans leurs communes. Face à des interactions sociales toujours plus conflictuelles, voire violentes, de plus en plus d'élus se sentent démunis, et disons-le franchement, abandonnés, dans l'exercice de leurs prérogatives en matière de police. Entre petite délinquance, procédures interminables et sentiment d'impunité, les Maires se battent contre des situations ingérables, dans un système où la lenteur judiciaire et l'inefficacité des sanctions laissent les communes dans l'impasse.

Du mobilier urbain dégradé, des incivilités, des habitants et des commerçants inquiets et des Maires impuissants... Nombre de communes subissent cette délinquance du quotidien. Si les auteurs sont bien identifiés, les sanctions, elles, peinent à être appliquées. La faute à d'innombrables normes et règles juridiques. Rien que dans mon canton, je peux vous citer plusieurs exemples : un Maire frappé par l'un de ses administrés atteint du syndrome de Diogène, indemnisé -disons-le royalement- 150 € en dommages et intérêts pour l'agression subie. Ou un autre élu qui est confronté à l'incivisme des collégiens, qui chahutent au bord de la route départementale au risque de chuter dans le trafic des véhicules, qui jettent leurs détritrus n'importe où, dégradent les espaces verts municipaux ou ceux des commerçants ; certains lancent même des pneus chez les riverains. Ces actes d'incivilités et même de mise en danger sont

constatés par le Maire, mais quels sont ses moyens d'action, sachant que le collège est prévenu également ? Faut-il attendre un accident pour agir et à ce moment-là rejeter la responsabilité sur l'élu ?

Et que dire de l'explosion de la délinquance environnementale ? À l'échelle nationale, le nombre d'infractions liées au dépôt sauvage de déchets a augmenté de 85 % entre 2017 et 2021 (et encore mes chiffres ne sont pas récents...). J'ai là l'exemple également d'un Maire de mon canton, prenant un contrevenant en flagrant délit de dépôt d'ordures sauvage, le sanctionne. Ce dernier cependant réussit à faire annuler la sanction devant le tribunal pour une procédure non respectée. Ainsi, l'incivilité prend le pas sur l'autorité du Maire, et l'impunité s'installe. Face à cette situation inextricable, beaucoup choisissent de baisser les bras. La démission massive des Maires et des élus municipaux du mandat en cours est symptomatique du malaise que l'on a laissé s'installer. Et que dire face à ceux qui ont d'ores et déjà décidé de jeter l'éponge et ne pas se représenter en 2026 ?

C'est pourquoi, Monsieur le Préfet, est-il encore possible aujourd'hui d'être respecté dans ses fonctions d'élu quand les instances judiciaires ne prennent pas au sérieux les Maires agressés, ou les déboutent de leurs actions de maintien de l'ordre ? À quand une autorité retrouvée du Maire ?

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

Docteur Khalifé KHALIFÉ.

M. KHALIFÉ. - Merci, Monsieur le Président.

Je voulais avant tout, Monsieur le Préfet, vous saluer et saluer l'ensemble des serviteurs de l'État qui vous entourent et me féliciter de la qualité de nos échanges depuis que vous êtes en Moselle. On n'est pas né ici, ni vous ni moi, mais vous avez dit que vous vous étiez incrusté, moi je suis enraciné et je m'en réjouis.

Ma question concerne, mais ce n'est pas notre cas rassurez-vous, les gens du voyage et toutes les incivilités que nous avons connues. Je voulais savoir, parce que je ne l'ai pas vu dans le rapport d'activité 2024, quel bilan et surtout quelles leçons tirez-vous de l'année 2024 et de tout ce qui s'est passé ? Comment envisagez-vous, je n'ai pas dit d'appliquer la loi, mais en tout cas d'affronter l'arrivée du printemps et des beaux

jours avec l'année 2025 sachant, et je sais que vous y êtes très sensible, que les élus et beaucoup d'habitants sont agacés par cette situation ? Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Monsieur le Préfet, sur ces deux questions peut-être, sécurité et gens du voyage.

M. LE PRÉFET TOUVET. - Merci au Sénateur d'avoir préféré la séance du Conseil Départemental à celle du Sénat. Merci à la Sénatrice aussi.

(Rires.)

M. KHALIFÉ. - *[Hors micro]* C'était l'accord que nous avions eu.

M. LE PRÉFET TOUVET. - Votre question, Madame BOHR, il m'est un peu difficile d'y répondre parce que vous mettez en cause ce que vous considérez être comme une insuffisante sévérité de la justice. Je ne me prononcerai pas sur ce sujet.

Ce que je peux vous dire, en revanche, c'est la grande disponibilité des services de police et de gendarmerie pour répondre aux demandes des Maires. Les Maires ont la possibilité de faire référencer leur numéro pour qu'ils soient repérés par la police ou la gendarmerie quand ils appellent le 17 pour qu'il y ait, d'une certaine manière, une attention particulière ou un signal particulier qui apparaisse pour répondre à leur demande.

Sur les incivilités, on essaie de constater, de sanctionner, de transmettre à la justice et tout cela résulte d'une présence sur le terrain où il est difficile d'être 24 h/ 24. On constate tous cette perte de sens du respect des affaires des autres. On a tous, dans nos fonctions, une mission de rappel à la population, des grands fondamentaux de la vie en société.

Quant aux conséquences que cela peut avoir sur le mandat, sur la volonté des élus de se représenter ou non, je comprends que certains Maires soient lassés. Je ne sais pas si le phénomène est plus important maintenant qu'il n'a été. Quand un Maire rempli en moyenne 2 à 3 mandats, ce n'est pas tout à fait anormal qu'un tiers des Maires décide, à chaque échéance, de ne pas se représenter. C'est la rotation naturelle.

Je pense aussi qu'il y a une difficulté pour les Maires à se sentir parfois seuls dans leur équipe, beaucoup me l'ont exprimé, ce qui est la conséquence de la difficulté qu'ont nos concitoyens à s'engager dans la durée. Tout le monde associatif nous le dit : avoir des gens qui s'engagent même pour une année dans une association, c'est déjà

difficile. S'engager pour six années, cela paraît à certains surhumain parce que l'on est dans un contexte où l'on peut si vite changer d'activité, de centre d'intérêt que s'engager pour six ans, c'est vraiment difficile. Je n'ai pas de réponse, mais j'y vois quand même une des causes.

Sur la sécurité, j'ai déjà répondu à M. FOURNIER, cela vous a apporté déjà quelques éléments. J'en reparle souvent avec le Général de gendarmerie et la Directrice Interdépartementale de la Police nationale, on est spécialement attentifs aux demandes des Maires, même si l'on est bien conscient que l'on ne parvient pas à faire sanctionner tous les comportements constitutifs d'infractions.

Monsieur KHALIFÉ, vous êtes élu de Metz et de Metz Métropole... Vous n'êtes plus au conseil municipal ? Ah pardon, vous êtes ancien élu de Metz. Je voulais dire que je suis bien conscient de l'effort très important qu'a réalisé Metz Métropole en créant cette aire de grand passage à Moulins-lès-Metz qui nous a apporté une aide très significative quand elle était ouverte. Malheureusement, depuis le 21 juin dernier, elle est fermée. Pour ma part, j'ai tendance à penser que les travaux de réparation auraient pu être plus rapides, réalisés dans un délai plus bref, mais tout ceci est une appréciation qui m'est personnelle et qui n'est pas toujours partagée.

En tout cas, nous avons besoin d'aires pour que les gens du voyage puissent mettre leurs caravanes. On a des grands passages. On en a eu 18 qui s'étaient annoncés l'année dernière, 15 qui sont venus, plusieurs étaient inscrits sur l'aire de Moulins-lès-Metz qui n'ont pas pu y aller parce qu'elle était fermée et qui du coup sont allés dans certains villages, dans la grande couronne messine, créant quelques troubles. C'est vrai que quand un village de 600 habitants voit une centaine de caravanes arriver, cela perturbe le paysage et la vie des personnes.

En tout cas, on a beaucoup de groupes, de petits groupes qui sont des mosellans, qui font des sauts de puce de quelques kilomètres, c'est pour cela que l'on a besoin d'aires et c'est le sens du document que nous avons préparé avec le Département pour augmenter le nombre de places d'aires d'accueil spécialement entre Metz et Thionville, dans cette vallée de la Moselle.

Et puis, parfois, il y a des pics d'activité, un peu comme des pics de consommation électrique et c'est pour cela que j'ai parlé de terrain de délestage, avoir un terrain qui ne sert pas à grand-chose où l'on puisse dire aux caravanes quand il y en a beaucoup qui arrivent, c'est là qu'ils vont se mettre donc priorité à la création d'aires

et moi, priorité à l'évacuation des caravanes irrégulièrement stationnées lorsqu'il y a un trouble particulier à l'ordre public, j'en reviens là.

Si je veux procéder à l'évacuation systématique de tous les stationnements, cela veut dire que, tous les jours, la police nationale et la gendarmerie nationale devront faire déplacer des caravanes. Est-ce qu'ils ne sont pas mieux utilisés dans les patrouilles, dans le traitement de la délinquance, dans la surveillance générale que de faire déplacer des caravanes qui n'iront que cinq kilomètres plus loin et à l'égard desquelles il faudra recommencer la même opération le lendemain ou le surlendemain ? C'est la raison pour laquelle, les évacuations sont appréciées au regard du trouble à l'ordre public que cela constitue et parfois, franchement, quand des groupes de gens du voyage sont sur un parking désaffecté de supermarché, cela me semble être un trouble moindre que de les faire déplacer, de risquer qu'ils viennent dans un centre-ville, sur un stade, sur une prairie qui n'est pas fauchée et où cela posera beaucoup plus de difficultés.

C'est une appréciation compliquée. L'ordre public n'est pas une science exacte, c'est une appréciation des circonstances, c'est une évaluation des anticipations et c'est tout le travail du médiateur qui nous aide beaucoup par le contact qu'il a avec les groupes pour à la fois leur faire remarquer et insister sur les désagréments particuliers qu'ils peuvent causer à l'environnement, mais aussi pour expliquer aux Maires que, peut-être, il vaut mieux qu'ils restent là une semaine de plus, sur un terrain à l'écart de la commune, plutôt que de nécessiter l'emploi des forces de l'ordre qui, je vous le dis, pourraient y revenir tous les jours et ne faire pratiquement que cela. Je pense que ce n'est pas leur mission. Ils ont cette mission de résoudre les situations les plus délicates, mais je ne veux pas les employer tous les jours parce qu'il y a beaucoup d'autres formes de délinquance qui nécessitent leur attention et leur action.

On pourrait en discuter des heures et des heures. C'est le même débat dans tous les départements. Tous les collègues ont les mêmes difficultés, mais je suis convaincu qu'une des solutions, c'est de leur offrir davantage d'aires de stationnement et pas nécessairement dans les terrains les plus dégradés, il faut essayer d'anticiper leur acceptation de stationnement à ces endroits et quand les aires sont bien gérées, avec les prestataires très présents, il y a par exemple l'aire de Marange-Silvange où les choses se passent bien, on arrive à stabiliser à peu près la situation et à atténuer les désagréments les plus importants.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

Monsieur DICK.

M. DICK. - Merci, Monsieur le Président, Monsieur le Préfet, chers collègues.

Monsieur le Préfet, je tenais à prendre la parole aujourd'hui pour parler d'un sujet que l'on a l'habitude de travailler ensemble et j'ose presque dire que c'est un sujet qui pour vous est presque un héritage à la hauteur de votre fonction et de votre mandat, c'est bien l'A31 bis.

Pourquoi reparler de l'A31 bis ? A la base j'avais prévu et j'en parlerai quand même un peu de la question foncière de l'A31 bis, mais entre-temps est arrivée une actualité qui remet quand même un certain nombre de choses en cause et je tenais à vous poser officiellement la question de la conséquence du jugement qui a eu lieu, le jugement du tribunal administratif de Toulouse sur l'A69 puisqu'effectivement le tribunal a considéré que la raison impérative d'intérêt public majeur ne pouvait pas être prouvée s'il y avait une attaque environnementale et donc a annulé l'arrêté préfectoral qui permettait les travaux de l'A69.

Une fois que l'on a posé ce débat, évidemment vous l'imaginez bien, Monsieur le Préfet, sur notre territoire qui est le plus concerné, je ne parle pas que de Florange, mais de toutes les villes limitrophes de l'A31 bis, il y a les rassurés ou les inquiets, mais dans tous les cas cette décision a interrogé, rajouté par la presse qui s'en est emparée puisque la presse locale et luxembourgeoise a fait des spéculations sur la réalité de la faisabilité de l'A31 bis au vu de ce jugement.

Donc Monsieur le Préfet, je me permets de vous poser la question officiellement : quelles sont les conséquences à attendre de ce jugement, de cette évolution de la jurisprudence attendue par rapport au projet de l'A31 bis ? Y a-t-il un risque qui est appréhendé par les services de l'État d'une éventuelle annulation de ce projet ou d'un risque particulier pour ce projet pour lequel je crois que dans cette Assemblée nous sommes un certain nombre à avoir porté une solution raisonnable qui permettait de répondre aux enjeux de notre territoire ? J'ai tendance à penser que cette actualité n'est pas anodine dans le cadre de nos combats communs.

Par ailleurs, si ce projet n'est pas remis en cause, Monsieur le Préfet, j'ai une question foncière et j'y reviens. Vous le savez, nous avons des débats depuis environ six mois, huit mois très forts et très intenses avec M. le Sous-Préfet de l'arrondissement, avec les entreprises de notre territoire. Ce sont 19 entreprises qui représentent à peu

près 15 hectares qui se doivent aujourd'hui d'être relocalisées sur le territoire. Il a toujours été évoqué la question du poids foncier que cela allait porter sur les territoires, je voulais avoir la confirmation publique, Monsieur le Préfet, que ces terrains qui seront utilisés pour relocaliser les entreprises sur notre territoire seraient bien considérés hors des quotas de la zéro artificialisation nette et donc qu'elle n'allait pas peser sur ces quotas qui sont imposés à toutes nos collectivités, au SCoT et à la communauté d'agglomération et à la commune évidemment. Enfin, une dernière petite question : au-dessus du tunnel profond et de l'ouvrage d'art tel qu'il a été validé, il avait été évoqué, Monsieur le Préfet, un dégel des terrains. Qu'en est-il et quelle est la méthode de ce dégel des terrains ou les temporalités de ce dégel des terrains ?

Merci beaucoup Monsieur le Préfet.

M. LE PRÉSIDENT. - Madame LORIA-MANCK.

Mme LORIA-MANCK. - Merci, Monsieur le Président, Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs les Sous-Préfets, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Départementaux, Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs des services de l'État et du Département.

Je tiens à vous alerter, Monsieur le Préfet, sur l'urgence de la situation en matière de mobilité transfrontalière entre la Moselle et ses pays voisins. Chaque jour, des milliers de Mosellans subissent des trajets interminables, pris au piège d'une saturation routière qui altère leur qualité de vie et freine le dynamisme de notre territoire.

La mise en place d'une liaison en bus au départ de Forbach, sous l'égide de la Région, n'est qu'un pansement sur une plaie béante. Ce dispositif, malgré sa bonne intention, est loin de répondre aux réalités du terrain :

- Horaires inadaptés pour les frontaliers qui commencent tôt le matin ou terminent tard le soir ;
- Aucune solution pour les travailleurs postés de nuit, pourtant nombreux dans l'industrie luxembourgeoise ;
- Temps de trajet rallongés par l'aléa du trafic routier, rendant les déplacements encore plus éprouvants.

Nous avons ici une réponse temporaire à un problème structurel. Or, nos concitoyens n'ont pas besoin d'expédients : ils attendent une solution forte et durable. Pourquoi accepter pour les Mosellans ce que l'on refuserait ailleurs ?

La réactivation de la ligne ferroviaire existante est une évidence :

- Une infrastructure déjà présente, à optimiser plutôt qu'à ignorer ;
- Un mode de transport écologique et fiable, qui s'inscrit pleinement dans les objectifs de transition énergétique ;
- Un outil d'attractivité territoriale, capable de renforcer notre position stratégique au sein de la Grande Région.

Monsieur le Préfet, nous avons besoin de l'État pour impulser ce projet. Nous vous demandons de porter haut la voix de la Moselle pour qu'elle ne soit plus laissée à l'abandon en matière de mobilité. Il s'agit non seulement d'un enjeu de service public, mais d'un véritable acte de justice territoriale. Êtes-vous prêt à faire de ce dossier une priorité et à porter la voix des milliers de Mosellans qui attendent encore des réponses concrètes ?

Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Monsieur LEBEAU.

M. LEBEAU. - Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Directeurs, chers collègues.

Je vous ai écouté avec attention et j'ai retenu que vous aviez parlé d'une accélération de l'information et d'une réponse toujours plus rapide aux demandes. Alors je vous interpelle à double titre, Monsieur le Préfet, en tant que Président de la première commission en charge de l'économie et aussi en tant qu'entrepreneur. Il me semble indispensable de pouvoir favoriser la création de richesses en amont et de libérer les énergies pour pouvoir les partager et que l'on puisse être de plus en plus solidaire. La solidarité ne peut se faire que si l'on crée des richesses.

Et aujourd'hui, les entrepreneurs du ressort du tribunal judiciaire de Metz sont confrontés à une situation de plus en plus préoccupante concernant les délais de traitement des dossiers par le Registre de Commerce et des Sociétés du tribunal judiciaire de Metz. Les délais pour obtenir un extrait Kbis à jour suite à des modifications

atteignent aujourd'hui 15 mois, ce qui constitue un record de France selon tous les professionnels du chiffre et du droit.

À titre de confirmation, lundi, j'ai envoyé une demande de modification des statuts par mail, j'ai interrogé le RCS et j'ai obtenu le courriel suivant : le RCS accuse un retard très important, retard en raison notamment d'un manque d'effectifs. Les délais moyens de traitement des formalités sont actuellement les suivants -je ne vais prendre que les pires situations bien évidemment-, mais pour une société commerciale, pour une modification de statut, guichet unique : 15 mois. Dépôt annuel des comptes, guichet unique : 12 mois. Temps d'enregistrement pour une société commerciale : cinq semaines. Réponse d'il y a trois jours.

Cette situation engendre des conséquences lourdes pour le tissu économique local. L'impossibilité d'obtenir rapidement un extrait Kbis à jour de moins de trois mois bloque des démarches essentielles au bon fonctionnement des entreprises : ouverture de compte bancaire professionnel, obtention de prêt, modifications de statut ou encore développement d'activité commerciale. Ces retards mettent en péril la pérennité et le développement des entreprises de notre territoire. Je vais prendre mon cas. Je souhaitais créer une filiale sur le territoire de Metz, délai nécessaire pour le faire : deux mois. Création à Paris : 12 jours.

Face à cette situation critique et à sa mise en lumière il y a plus d'un mois, le 8 février dernier, le Procureur Général de Metz précisait qu'il était en train de voir cette question avec le Président du tribunal. Quelle mesure l'état envisage de prendre pour accélérer le traitement des dossiers par le RCS du tribunal judiciaire de Metz, renforcer les moyens humains et techniques pour résorber ce retard accumulé, garantir un traitement dans des délais raisonnables afin de soutenir efficacement les entreprises du territoire ?

Voilà les trois questions et je rajoute l'éternelle question que je pose qui n'a rien à voir avec ça, mais qui concerne notre canton qui est bien évidemment le Fort de Queuleu et la problématique de la passerelle puisque les collectivités et l'État ont rénové la casemate A qui aujourd'hui prend l'eau du fait de problématiques d'infiltration d'eau. Le million d'euros que l'on a investi, collectivités et État, va bientôt ne plus servir à rien puisque la passerelle ne permet pas de faire passer les camions nécessaires à l'entretien de la casemate A. Je souhaite que l'on puisse retrouver rapidement entre les collectivités et l'État le moyen de faire en sorte que l'on puisse rénover le plus rapidement

possible cette passerelle afin que le million d'euro, un peu plus d'un million, que l'on a injecté au niveau de la casemate A ne parte pas en fuite d'eau et en poussière.

Voilà Monsieur le Préfet et Monsieur le Président les interrogations que je voulais vous soumettre.

M. LE PRÉSIDENT. - Monsieur le Préfet.

M. LE PRÉFET TOUVET. - Pour répondre à M. DICK, vous avez parlé d'héritage, je ne sais si c'est celui que j'ai reçu ou celui que je laisserai, en tout cas c'est une œuvre au long cours.

Comme je l'ai dit, le dossier est en relecture à l'administration centrale et nul doute que la comparaison avec l'A69 pèse sur le délai d'examen. J'en ai l'intime conviction. Enfin, relativisons : malgré tout le respect que j'ai pour le tribunal administratif de Toulouse, ses jugements sont susceptibles d'appels et de pourvois en cassation. Même si nous partageons une certaine expertise en droit public et moi je suis toujours un peu gêné de voir que quand un projet a été déclaré d'utilité publique par un décret en Conseil d'État, confirmé aux contentieux par le Conseil d'État, on peut venir dire des années après qu'il n'y a pas d'intérêt national majeur. La déclaration d'utilité publique généralement sert à ça.

Alors, il y a certainement une subtilité qui m'a échappée et sur laquelle je n'ai pas eu le temps de consacrer beaucoup de temps ou suffisamment mais, en tout cas, je continue à être très insistant auprès de l'administration centrale pour comprendre les tenants et aboutissants de cet enjeu.

Et je veux aussi rappeler combien ce dossier a été examiné avec une très grande attention au regard de l'environnement. Ce qui devrait nous permettre de surmonter la difficulté que vous avez soulignée. Vous avez parlé de solution raisonnable. Oui, elle est à la fois raisonnable économiquement, socialement, mais très attentive à toutes les préoccupations et législations qui entourent ce type de projet.

En ce qui concerne les entreprises : oui, dans ma discussion avec la préfecture de région, il est bien entendu que les terrains, les emprises nécessaires à la construction de l'autoroute A31 bis ne seront pas comptées dans l'artificialisation des terres et donc ce sera hors quota ; il y a quelques grands équipements publics comme ça ainsi que le prévoit la loi, même s'il n'y a pas de surfaces très vastes. Comme il y a une bonne partie de réutilisation de l'A30 et qu'il y a tout un tunnel, ce n'est pas une surface considérable,

mais ce sera hors quota et vous savez combien le Sous-Préfet s'est engagé auprès de ces entreprises avec la Communauté d'Agglomérations du Val de Fensch pour essayer de trouver une solution à leur déplacement.

Madame LORIA-MANCK, il y a une expression que je n'ai pas très appréciée, quand vous dites : la Moselle est laissée à l'abandon. Non, quand même !

Mme LORIA-MANCK. - *[Hors micro]* En termes de mobilité.

M. LE PRÉFET TOUVET. - En termes de mobilité, on a le Contrat de Plan Etat-Région, je sais que c'est quelque chose que le Président n'aime pas, sur laquelle nous ne sommes pas toujours d'accord. Le travail sur l'A31 bis, ce n'est pas la Moselle laissée à l'abandon. Le protocole franco-luxembourgeois sur les transports ferroviaires, ce n'est pas la Moselle laissée à l'abandon non plus. Cette question de la réouverture à la circulation voyageurs de la ligne entre Forbach et Thionville, moi aussi je trouve que, lorsqu'on voit cette ligne, on se demande pourquoi il n'y passe jamais de trains. Mais je suis navré de dire que je ne crois pas que la solution dépende de l'État. C'est une discussion entre le Département et la Région dont j'ai compris qu'elle n'était pas très facile, mais c'est vrai qu'entre le Département qui veut investir dans cette ligne et la Région qui aurait la charge de l'exploiter il y a forcément une discussion qui doit s'établir et il y a des appréciations différentes. Je n'ai pas encore été saisi par quiconque pour être l'arbitre et je ne suis pas sûr que j'en serais capable. Je ne peux qu'encourager le Président à utiliser toute sa force de conviction que nous connaissons.

M. LE PRÉSIDENT. - Il va y avoir de plus en plus de force.

M. LE PRÉFET TOUVET. - Et de plus en plus de conviction pour discuter avec la Région. J'étais encore frappé dimanche dernier à Petite-Rosselle. Je demande au Maire voyant un certain nombre de commerces fermés : mais où travaillent les habitants ? Il me dit : au Luxembourg. C'est un argument, vous le savez depuis longtemps.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui, mais nous on dit train et on nous répond bus.

M. LE PRÉFET TOUVET. - Je ne vais pas entrer dans ce débat. Mon intime conviction n'intéresse personne.

M. LE PRÉSIDENT. - Si. *(Rires.)*

M. LE PRÉFET TOUVET. - Monsieur LEBEAU, vous me mettez en difficulté, ce n'est pas sympathique. Votre question s'adresse au Président du tribunal et au Procureur près

le tribunal judiciaire. Je représente l'État, mais il ne vous a pas échappé qu'en France la justice est indépendante, y compris dans sa gestion et qu'il est difficile au Préfet de donner des instructions à l'autorité judiciaire, même dans ses actes de gestion.

Cela dit, je suis intervenu auprès d'eux, j'ai reçu une réponse avec beaucoup d'explications, beaucoup d'arguments qui tiennent aux effectifs, à l'inondation d'un bâtiment ... Ce que je vous conseille, c'est plutôt que de vous inscrire à Paris, allez donc à Sarreguemines où les délais sont très brefs. *(Rires.)* Si vous êtes mosellan, pour certaines procédures, le délai est de un jour et pour les procédures les plus longues, le délai est d'un mois. Essayons de pallier les difficultés du tribunal judiciaire de Metz en faisant valoir tous les atouts de Sarreguemines, ce sera ma conclusion.

(Applaudissements.)

Je n'ai pas dit les atouts du Sous-Préfet de Sarreguemines. J'ai dit les atouts du tribunal de Sarreguemines !

M. LE PRÉSIDENT. - C'est comme ça que cela a été compris. *(Rires.)*

Monsieur le Préfet.

M. LE PRÉFET TOUVET. - Vous me prenez de cours, je partage votre préoccupation : à quoi sert-il de rénover un bâtiment si l'on ne l'entretient pas ensuite. C'est une discussion assez compliquée. Je n'ai pas les éléments présentement à vous apporter.

CONCLUSION DU DÉBAT

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Monsieur le Préfet.

On arrive au terme de cette réunion. Je voudrais, au nom de mes collègues, vous remercier pour la qualité des échanges, la franchise de l'expression qui vous caractérise, à la fois dans les dossiers qui vous concernent totalement et ceux qui vont concerner moins et dans ceux qui ne vous concernent pas du tout et pour lesquels vous avez malgré tout un avis qui, pour nous, est un avis qui n'est pas conforme ; mais un avis qui peut être une référence. Je voudrais vous en remercier, ce qui témoigne bien de la qualité des relations entre le Préfet et la présidence du Département parce que je ne vais pas l'incarner, mais je vais quand même le dire et on peut le constater au quotidien dans toutes les démarches qui sont les nôtres, même si tout ne se règle pas complètement. Nous avons encore des dossiers qui nous sont éloignés de l'un ou de

l'autre, c'est normal. Je crois que l'on a au moins ensemble la franchise de les évoquer, d'essayer ensuite de trouver des solutions et d'avancer. Je crois que dans beaucoup de dossiers nous avons avancé.

Après cette notion de simplification qui doit être non pas uniquement une incantation, mais devenir une réalité pour tous ces élus de proximité qui subissent en permanence la complexité de l'administration sous toutes ses formes, dans le cadre de l'activité administrative et qui s'appuie sur une réglementation qui devient de plus en plus compliquée, mais c'est vrai aussi que nos populations demandent de plus en plus de règlements, de contraintes et puis ensuite lorsqu'on a à mettre en œuvre ces politiques, on se heurte en permanence à ces contraintes et cela est difficile.

Je pense qu'il faudrait, et je vais le dire à nos parlementaires, qu'il y ait à un moment un quota de règlements, de lois supplémentaires au-delà duquel on ne va plus. Plus on essaie de simplifier, plus on produit de nouvelles règles et de nouvelles lois. Nous n'avons peut-être pas besoin de lois, nous avons peut-être besoin de simplification, de simplicité, de cohérence et de bon sens. C'est ce que l'on recherche et cela dans la proximité.

Je voudrais enfin remercier vos services, Monsieur le Préfet, les services de l'État et de façon corrélative les services du Département. Ensemble, ils ont préparé, Monsieur le Directeur Général, Monsieur le Préfet, Monsieur le Secrétaire Général, Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux Adjointes et Directeurs des services de l'État, cette réunion qui est toujours une réunion compliquée. Il faut à la fois recueillir les questions, en donner les informations à nos services afin que l'on puisse avoir des réponses, l'objectif n'est pas uniquement d'écouter des questions, mais d'apporter des réponses. Je pense que c'est important.

Je voudrais remercier mes collègues qui ont fait l'effort de présenter ces questions avant cette séance, ce qui nous a permis de les préparer et d'avoir des éléments de réponse du côté du Département et de l'État et cela renforce encore la qualité des relations entre les institutions de la République que vous incarnez au niveau de l'État et que j'incarne au niveau du département. Je crois que c'est comme ça que nous arriverons à faire évoluer le service public en direction de nos concitoyens, d'apaiser aujourd'hui cet état d'esprit qui rend difficile l'action publique et puis de valoriser le travail de nos institutions réciproques avec une coopération qui doit être

essentielle et au service de chacun et de tous et naturellement d'abord aux services de la Moselle, de ses territoires et de ses habitants.

Je vais vous céder la parole parce qu'il vous revient le dernier mot, Monsieur le Préfet, et c'est un mot que nous attendons dans la collégialité et le moment agréable que nous allons partager. Je vous cède la parole et vous pouvez conclure devant cette Assemblée.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

M. LE PRÉFET TOUVET. - Monsieur le Président, notre débat vous a mis en appétit. Et donc outre les remerciements bien sincères que je vous adresse pour cette occasion de réflexion sur des enjeux de moyen et de long termes que j'apprécie beaucoup et que mes équipes apprécient et auxquels nous essayons de répondre du mieux que nous pouvons, j'ai maintenant le plaisir de vous inviter chez vous, à la préfecture, pour un déjeuner qui sera servi par le cuisinier de la Préfecture pour l'une de ces dernières prestations, mais dont vous bénéficierez bientôt puisque c'est le Président WEITEN qui va embaucher le cuisinier de la Préfecture dans les semaines qui viennent, ce qui nous rapprochera encore. *(Rires.)*

M. LE PRÉSIDENT. - Ma table sera ouverte, Monsieur le Préfet.

M. LE PRÉFET TOUVET. - Je n'en abuserai pas et en tout cas merci et à tout de suite.

(Applaudissements.)

(La séance est levée à 13 heures 03.)

SOMMAIRE

ACCUEIL DE M. LE PRÉFET DE LA MOSELLE ET DU CORPS PRÉFECTORAL - OUVERTURE DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE.....	1
LISTE D'ÉMARGEMENT.....	1
ALLOCUTION D'OUVERTURE DE M. LE PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT.....	2
PRÉSENTATION DU DÉROULEMENT DE LA SÉANCE.....	7
PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT PAR M. LE PRÉFET DE LA MOSELLE.....	7
DÉBAT : QUESTIONS/RÉPONSES.....	25
CONCLUSION DU DÉBAT.....	78
CLÔTURE DE LA SÉANCE.....	80

LISTE DES INTERVENTIONS

M. LE PRESIDENT WEITEN	1, 2, 7, 24, 25, 29, 32, 35, 38, 41, 42, 43, 45, 47, 49, 51, 53, 55, 59, 60, 62, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 71, 73, 74, 76, 77, 78, 80
M. LE PREFET TOUVET	8, 35, 38, 43, 44, 47, 55, 56, 57, 59, 64, 67, 69, 76, 77, 78, 80
Mme BOHR	67
M. DICK	72
M. FOURNIER	25
Mme HAAG	57
M. KHALIFÉ	56, 68, 69
M. KIEFFER	42
Mme KUNTZ	29, 40, 43
M. LEBEAU	74
Mme LORIA-MANCK	73, 77
M. MULLER	48
Mme PASTOR	60
Mme REBSTOCK	62
Mme ROMILLY	38, 45
M. SCHUH	51
M. SCHULER	50
Mme STÉMART	60
Mme TONIN	53
Mme TRAN	41

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

**SIGNATURE DU PROCES-VERBAL
DE LA 1ère REUNION EXTRAORDINAIRE DE 2025**

Journées des 29 janvier et 1^{er} février 2024

Soumis à l'approbation du Conseil Départemental du 16 juin 2025

Secrétaire de séance

Mme Christelle LORIAL MANCK

Le Président du Département de la Moselle

Patrick WEITEN